



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen



Diagnostic du programme opérationnel Alsace Fonds social européen

juin 2006



Situation économique



Emploi et formation



Cohésion sociale



Cohésion territoriale

DIAGNOSTIC

POUR LE PROGRAMME OPERATIONNEL 2007/2013

« FONDS SOCIAL EUROPEEN »

de

L'ALSACE

Préalable

Le diagnostic établi pour la région s'appuie sur des séries d'indicateurs utiles pour mesurer le poids national de l'Alsace, son classement régional, ou l'évolution de ses performances afin d'établir ses forces et faiblesses. Ce diagnostic repose sur un ensemble de statistiques issues principalement de l'INSEE, d'Eurostat, des services statistiques ministériels et de l'observatoire des territoires de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), de l'observatoire régional emploi-formation (OREF) ainsi que sur des traitements cartographiques. Il prend en compte les analyses récentes élaborées au niveau régional ou départemental comme les « enjeux de l'Etat en matière d'aménagement du territoire en Alsace », le « schéma régional de développement économique », le « schéma régional de l'éducation et de la formation », la démarche « des hommes et des territoires », le « plan de revitalisation économique » ...

Ce diagnostic a été réalisé par le service des études et de l'évaluation du Secrétariat Régional pour les Affaires Régionales et Européennes et le chargé de mission « Europe » avec les contributions des services de l'Etat

Table des matières

<i>Préalable</i>	1
SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC :	5
<i>L'Alsace évolue dans un environnement européen et rhénan</i>	6
L'ECONOMIE ALSACIENNE	7
<i>Le dynamisme démographique constitue le premier défi et le premier atout de l'Alsace</i>	7
L'essor démographique est un facteur durable de la croissance alsacienne	7
Excédent naturel et solde migratoire sont les deux moteurs de l'augmentation de la population	7
L'Alsace est aussi concernée par le vieillissement de sa population	9
Les perspectives démographiques 2015-2030 devraient être favorables au développement économique	9
La population active poursuivrait sa croissance	10
<i>L'Alsace est confrontée à l'affaiblissement de ses facteurs de compétitivité économique</i>	10
Le produit intérieur brut par habitant progresse moins vite	10
L'Alsace connaît de profondes mutations économiques	11
La position industrielle de l'Alsace est durement affectée	11
Le secteur des services ne parvient pas à prendre la relève	12
Le secteur agricole se concentre et se spécialise	12
La démographie soutient la construction	12
L'Alsace peine pour assurer le renouvellement de son tissu économique	12
La région perd de son attractivité	13
S'appuyant sur une recherche performante, l'Alsace se dote de pôles de compétitivité	14
Les capacités de recherche et développement des entreprises ont une marge de progression	15
EMPLOI ET FORMATION	16
<i>L'Alsace doit utiliser au mieux ses ressources humaines</i>	16
La création d'emplois n'est pas suffisante	16
L'emploi industriel diminue	16
L'emploi dans les services n'est pas assez développé	17
Le secteur de la construction est parfois confronté à des difficultés de recrutement	17
Les créations d'entreprises sont insuffisantes mais davantage pérennes	18
Le travail frontalier subit les restructurations des économies voisines	18
<i>Le marché du travail est sujet à des tensions diverses</i>	19
La hausse du taux de chômage est la plus forte de toutes les régions métropolitaines	19
Les besoins en main-d'œuvre sont toujours importants	20
L'accélération des départs en retraite et les mutations économiques modifient les besoins	20
De nombreuses offres d'emploi sont à durée déterminée	21
La spécificité de l'artisanat en Alsace : un employeur et un formateur important	23
<i>La formation initiale est un facteur fondamental de l'avenir alsacien</i>	24
L'enseignement supérieur et les filières techniques sont de qualité	24
Le niveau moyen de formation est plus faible en Alsace	26
L'insertion professionnelle des jeunes se dégrade	27
<i>La formation professionnelle s'oriente progressivement vers des niveaux de qualifications plus élevés</i>	27
Le secteur privé joue un rôle significatif dans la formation professionnelle continue	28
L'apprentissage est un atout pour l'insertion professionnelle	29
La formation en apprentissage reste très orientée vers les faibles niveaux	29
L'insertion professionnelle des apprentis est différente selon les formations	29

<i>Le bilinguisme diminue</i>	31
COHESION SOCIALE	33
<i>Le tissu social se fragilise</i>	33
Le revenu moyen progresse moins rapidement que dans les autres régions françaises.....	33
La montée du chômage n'épargne aucune population	33
Le niveau de formation ou de qualification ne suffit pas à protéger du chômage	34
Le chômage de longue durée s'accroît le plus vite	34
Tous les chômeurs ne sont pas indemnisés.....	34
La pauvreté est plus fréquente.....	35
Le nombre des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion augmente rapidement	35
La population vivant sous le seuil de bas revenus est moins nombreuse qu'en France	35
<i>Certaines populations sont plus particulièrement affectées</i>	36
Les jeunes sont davantage touchés par la croissance du chômage	36
Les populations immigrées appartiennent souvent au monde ouvrier.....	36
Les gens du voyage sont d'origines très diverses et souvent pauvres	38
Les familles mono-parentales sont plus fréquemment soumises à la précarité	38
Les personnes illettrées accumulent les difficultés.....	39
Les travailleurs handicapés accèdent difficilement aux emplois.....	40
<i>L'économie sociale et solidaire participe à la lutte contre les exclusions</i>	41
<i>La parité homme-femme progresse</i>	42
APPROCHE TERRITORIALE	43
<i>Le territoire est organisé autour de grands pôles urbains</i>	43
<i>La précarité se diffuse de façon contrastée sur le territoire</i>	44
Des vallées et des zones rurales sont aussi touchées par la précarité	44
Les Zones Urbaines Sensibles sont davantage confrontées au chômage et à la précarité	47
ANNEXES	51
<i>Bilan du fonds social européen 2000/2006 en Alsace</i>	52
<i>Evaluation de l'insertion professionnelle des publics en difficultés</i>	54
<i>Compléments statistiques</i>	55
<i>Compléments cartographiques</i>	66

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC :

L'Alsace a connu jusqu'à la fin des années 90 une situation économique favorable sur le plan national et européen, marquée par une croissance économique continue, un taux de chômage faible, un dynamisme de création d'emplois et d'entreprises. Cette tendance s'est inversée en 2001, date à partir de laquelle l'Alsace est confrontée à une brutale dégradation de sa situation économique et de l'emploi.

Ce qui a précédemment fait sa force (son industrie, l'imbrication de son économie à celle de ses voisins outre-Rhin) est aujourd'hui autant sujet de préoccupation. Aux difficultés françaises, se sont ajoutées la crise économique que traverse l'Allemagne et la restructuration de l'économie bâloise qui affectent durablement le tissu des entreprises et le marché du travail alsacien. Son industrie, dans laquelle elle est spécialisée, et ses secteurs d'activité sont matures voire en déclin (textile, automobile, chimie, ...). Après la concurrence asiatique, celle d'Europe de l'Est vient directement concurrencer ses productions. Fortement dépendante des stratégies d'entreprises externes à la région, l'Alsace va devoir gérer la mutation de son économie et s'adapter aux évolutions de l'économie libérale.

Le chômage alsacien rejoint la moyenne nationale. Il résulte de la croissance démographique de la population active, de la destruction d'emplois existants et d'un faible taux de création d'emplois. Cette fragilisation économique se répercute au niveau social. La pauvreté progresse et se concentre principalement dans les quartiers urbains sensibles et les fonds de vallées et sur des populations spécifiques.

L'Alsace doit anticiper et accompagner la mutation de son économie, en élevant et en adaptant les niveaux de qualifications des femmes et des hommes, en développant l'emploi tertiaire et dans les secteurs émergents. Parallèlement, elle doit veiller à réduire les inégalités, tout particulièrement à l'accès au marché du travail et enrayer la progression de la pauvreté, en favorisant l'insertion par l'économique.

L'Alsace évolue dans un environnement européen et rhénan

Située au cœur de l'Europe, dans un bassin rhénan transfrontalier, l'Alsace présente un ensemble de caractéristiques qui ont longtemps conduit à la considérer comme une région prospère, sans difficulté majeure. Cette image s'est forgée à travers :

- l'ancrage géographique dans un fossé rhénan densément peuplé et urbanisé qui situe l'Alsace à proximité des grandes villes riches de la dorsale européenne.
- la structuration de l'espace et de ses dynamiques qui confortent le bon positionnement de l'Alsace selon certains indicateurs démographiques, économiques et sociaux : forte densité de population, importante croissance de la population, Produit Intérieur Brut et richesse élevés des habitants, nombreuses implantations d'entreprises étrangères, caractère urbain affirmé.

Mais depuis l'année 2000, la croissance économique dans le Rhin Supérieur a été divisée par deux par rapport à la seconde moitié des années 90. L'augmentation de la productivité s'est accompagnée de restructurations industrielles importantes contribuant à la progression du chômage tant dans le Bade-Wurtemberg, de 5,5% en 2001 à 6,9% en 2004, que dans la Suisse du Nord-Ouest, de 1,5% à 3,7% malgré la forte diminution du nombre de travailleurs frontaliers employés. Depuis 2001 le Produit Intérieur Brut de la Suisse et du Bade-Wurtemberg progresse encore plus lentement que celui de l'Alsace ou de l'Allemagne. Le solde commercial du Bade-Wurtemberg qui représentait 25 % du solde allemand n'équivaut plus qu'à 15 %.

Aujourd'hui l'Alsace doit faire face à la dégradation de sa situation économique qui révèle ses fragilités. Le chômage connaît une croissance beaucoup plus accentuée qu'au niveau national. La forte et précoce internationalisation de l'appareil de production de la région en direction d'investisseurs internationaux lointains, mais également de proximité européenne, a contribué à la réussite de l'Alsace. Cette internationalisation a entraîné une intégration fonctionnelle de l'économie régionale au monde germanique, concrétisée par le taux exceptionnel d'investissements allemands et suisses, le travail frontalier ou la dépendance du commerce et du tourisme à l'égard de la clientèle d'Outre-Rhin. Maintenant, la crise économique allemande, liée notamment à sa nécessité de rééquilibrer son développement vers l'Est (ex-RDA), la concurrence des pays à moindres coûts de main-d'œuvre, y compris parmi les nouveaux pays de l'Union Européenne, confrontent l'Alsace aux dures réalités de la globalisation de l'économie. Il lui faut asseoir son développement en renforçant ses fonctions économiques supérieures au sein de ses grandes villes et ses capacités d'innovation, au sein des entreprises locales, pour alimenter le dynamisme économique régional.

L'ECONOMIE ALSACIENNE

Le dynamisme démographique constitue le premier défi et le premier atout de l'Alsace

L'essor démographique est un facteur durable de la croissance alsacienne

En janvier 2005 l'Alsace est peuplée de 1 805 000 habitants. L'Alsace est pleinement intégrée dans l'espace du Rhin supérieur, qui compte 5,9 millions d'habitants¹. La population du Bas-Rhin dépasse aujourd'hui le million d'habitants, et celle du Haut-Rhin, 700 000 habitants.

La région représente 3% de la population métropolitaine et 0,4% de la population de l'Union Européenne. Elle se situe au 14^{ème} rang métropolitain. Sa densité atteint 218 habitants au km², deux fois supérieure à celle de la France (111 hab/km²), mais notablement inférieure à celles des régions voisines de l'Allemagne et de la Suisse.

Excédent naturel et solde migratoire sont les deux moteurs de l'augmentation de la population

La région gagne 72 000 habitants sur la période 1999-2005. Le rythme de croissance est identique à celui de la période 1990-1999, pendant laquelle la population avait augmenté de 110 000 habitants. Depuis 1990 la progression annuelle moyenne (0,71%) est beaucoup plus rapide que celle de la France (0,47%), situant l'Alsace au 4^{ème} rang métropolitain. Son dynamisme démographique la différencie considérablement des régions voisines françaises, allemandes et suisses.

Cette croissance concerne tout le territoire alsacien, et donc aussi le milieu rural, même si elle apparaît plus significative autour des grandes villes et en direction des pôles d'attraction d'emploi, allemands et suisses. Les villes de Strasbourg et, à un degré moindre, de Mulhouse enregistrent toujours une hausse sensible de leur population.

L'Alsace fait partie des 5 régions françaises (Alsace, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de Loire et Bretagne) associant excédent migratoire et solde naturel positif. Elle est la seule région attractive de la France du Nord-Est. Le solde migratoire positif (0,22%) concourt au tiers de sa croissance de la population alsacienne. Cette attractivité de l'Alsace perdure ainsi depuis 1990 avec la même intensité. Depuis 1975, le Bas-Rhin attire davantage que le Haut-Rhin.

¹ Le territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur regroupe l'Alsace, le Sud du Palatinat, une partie badoise du Bade-Wurtemberg et cinq cantons de la Suisse du Nord-ouest.

Tableau 1 : Évolution de la population 1999-2005

	Population 2005 ¹	Variation annuelle moyenne 2000-2005 en %	Poids relatif de la population 2005 ² en %	Variation annuelle moyenne du solde naturel en %	Variation annuelle moyenne du solde migratoire en %
France Métropolitaine	60 702 000	+ 0,62		+ 0,39	+ 0,23
Alsace	1 805 000	+ 0,68	3,0	+ 0,46	+ 0,22
Franche-Comté	1 143 000	+ 0,38	1,9	+ 0,37	0,01
Lorraine	2 334 000	+ 0,16	3,8	+ 0,27	- 0,11

1 : Population sans double compte

2 : Poids relatif en population 2005 de chaque région par rapport à l'ensemble de la population française

Source : recensement de la population, Insee

Depuis plus de 20 ans l'effet des mouvements naturels (naissances-décès) reste stable (0,46 %), situant la région au 4ème rang métropolitain français. L'Alsace bénéficie de la jeunesse relative de sa population, malgré un taux de fécondité inférieur à la moyenne nationale. Au niveau infra-régional, la croissance endogène est principalement concentrée dans les grands centres urbains de la région. Les communes de Haguenau, Strasbourg, Colmar et Mulhouse représentaient 44% des excédents naturels de la région pour 29% de la population, lors des derniers recensements exhaustifs de la population.

Le solde migratoire est particulièrement favorable aux périphéries des trois principales villes alsaciennes et des pôles d'emplois transfrontaliers. La marque de l'étalement urbain est particulièrement forte autour de Strasbourg, que ce soit en direction d'Haguenau, du Piémont vosgien, ou de Benfeld. Il est à mettre en relation avec l'important développement des activités tertiaires dans cet espace. Les grands centres urbains demeurent les territoires où les échanges avec l'extérieur de la région sont les plus intenses, grâce à l'installation des étudiants et des jeunes actifs à leur arrivée en Alsace.

La population étrangère représente 7,4 % de la population totale (3ème rang des régions françaises) pour 5,6% au niveau national. La nationalité la plus représentée est la nationalité turque (23%). En forte progression jusqu'en 1990, leur nombre augmente plus lentement depuis 10 ans. Le nombre d'Allemands a plus que doublé sur la dernière décennie après 30 ans de stabilité. Ils constituent la deuxième population étrangère en Alsace (12%).

Les étrangers sont répartis de façon très inégale sur le territoire : les Allemands et les Suisses se concentrent dans les zones frontalières, les autres étrangers habitent très majoritairement dans les zones urbaines et particulièrement les grandes villes. L'Alsace totalise de plus en plus de mobilités, de part et d'autre de la frontière, totalement intégrées dans sa vie quotidienne.

L'Alsace est aussi concernée par le vieillissement de sa population

En 2002, l'espérance de vie à la naissance atteint 75,7 ans pour les Alsaciens et 82,9 ans pour les Alsaciennes. La longévité alsacienne est encore inférieure de quelques mois à la longévité française. Au cours des vingt dernières années, le nombre de décès domiciliés a baissé, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain. La diminution est beaucoup plus rapide dans la région qu'en France. Grâce à la jeunesse de la population alsacienne, le taux de mortalité est inférieur, depuis 1983, au taux métropolitain.

L'Alsace n'échappe pas à la tendance générale observée du vieillissement de la population, aussi bien en France qu'au sein de l'Europe. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 19% de la population en Alsace pour 21% dans l'ensemble du pays. Cette proportion provient en partie de la surmortalité des Alsaciens à partir de la cinquantaine et des départs de retraités vers les régions du Sud. En raison de la surmortalité masculine aux âges élevés, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. La proportion de personnes âgées de 20 à 60 ans est de 56%, pour 54% en France.

Le nombre de retraités augmente plus rapidement en Alsace qu'en France. Néanmoins, cette catégorie reste moins importante, 13,6% de la population régionale, que dans le reste de la France (15,9%). L'Alsace est entrée dans une période de rattrapage comparativement à la métropole, tout en restant encore très en-dessous des autres régions françaises à l'exception de l'Île de France.

Malgré le vieillissement de la population, la proportion des moins de 20 ans est supérieure à celle des personnes de 60 ans et plus (25% contre 19%). La région figure toujours parmi les territoires les plus jeunes de France. Elle est également beaucoup plus jeune que les régions frontalières voisines. Les jeunes résident surtout dans les zones d'emploi de Strasbourg, de Sélestat, de Mulhouse et de Saint-Louis.

Les perspectives démographiques 2015-2030 devraient être favorables au développement économique

Les projections démographiques laissent envisager une importante croissance de la population à l'horizon de 2030, quelles que soient les hypothèses retenues (faible ou fort mouvement migratoire ; fécondité en baisse ou en croissance). La tendance centrale projette une population alsacienne proche de 2 millions d'habitants, soit une augmentation de plus de 200 000 personnes par rapport à aujourd'hui. L'augmentation serait comprise entre 60 000 et 120 000 habitants entre 2005 et 2015.

Le nombre de naissances continuerait d'être supérieur à celui des décès. Cette fécondité permettrait un quasi maintien du nombre de jeunes. Les projections démographiques à l'horizon 2015 montrent un faible recul de la population des jeunes (- 5 600 scolaires), nécessitant ainsi un appareil de formation toujours développé.

Le vieillissement de la population s'accroîtra en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby-boom », bien représentées en Alsace. Si les tendances actuelles se poursuivent, près d'un Alsacien sur quatre sera âgé de 60 ans ou plus en 2015 (ce sera le cas d'un

habitant sur trois dans la Rhénanie Palatinat et le Bade-wurtemberg), et presque un sur trois en 2030. L'Alsace est la région métropolitaine qui connaîtrait la plus forte progression de la population âgée de plus de 75 ans : + 57% de 1999 à 2015 pour 41% au niveau national, soit trois points de plus que la région suivante qui est la Lorraine (+ 53%). Néanmoins, ces projections sont fragiles et leurs ampleurs sont naturellement sensibles aux variations des mouvements migratoires.

La population active poursuivrait sa croissance

La population active est estimée à 870 000 personnes en 2005. Depuis 1999, sa croissance est supérieure de plus de 20% à la croissance française. Son essor se poursuivra au moins jusqu'en 2015, c'est à dire bien au-delà de la métropole (2007-2008). De 40 000 à 90 000 actifs supplémentaires² rentreront ainsi sur le marché du travail, nécessitant la création de 5 000 à 10 000 emplois par an pour contenir le taux de chômage à 8,5%.

Le taux d'activité (67,1% en 2003, pour 62,7% en France), très important en Alsace depuis de très nombreuses années, témoigne de la présence très active de la population alsacienne sur le marché du travail (3^{ième} rang français).

L'Alsace est confrontée à l'affaiblissement de ses facteurs de compétitivité économique

Le produit intérieur brut par habitant progresse moins vite

En 2003, le produit intérieur brut de l'Alsace est estimé à 44,2 milliards d'Euros, soit 3% du PIB national. L'Alsace se classe au 12^e rang des régions françaises. Troisième région de province en termes de Produit Intérieur Brut (PIB) et de revenu disponible brut par habitant, l'Alsace apparaît encore comme une région prospère dotée d'une forte base industrielle.

Mais, depuis 1997, l'Alsace occupe la dernière place des régions métropolitaines pour l'augmentation du PIB par habitant. De même, plus de 65% des régions européennes³ ont un PIB par habitant qui augmente plus vite.

La richesse créée par l'Alsace a progressé de 27% en volume par rapport à 1990. Depuis 1999, l'augmentation du PIB en Alsace atteint seulement 4,9%, plaçant la région parmi les dernières avec la Picardie, la Bourgogne et Champagne-Ardenne. Douze régions dépassent une croissance de 8%, la moyenne nationale étant de 8,4%. Cette variation positive du PIB caractérise certes la qualité du système productif alsacien, mais surtout l'effet moteur de la croissance de la population. En effet, en termes de PIB par habitant, l'Alsace occupe l'avant-dernière place dans les évolutions 1999-2003, où seule la région Champagne-Ardenne fait moins bien. Il en est de même pour le PIB par emploi.

² source INSEE : résultats établis selon différentes hypothèses de migrations et de durées de prolongement de la vie active nécessaires suite à la réforme des retraites.

³ Exprimé en standard de pouvoir d'achat et calculé sur la période 1997-2002

Tableau 2 : Évolution du produit intérieur brut (PIB) 1990-2003

		France	Province	Alsace	Rang de l'Alsace
PIB en volume	En 2003 (en milliards d'euros)	1 560	1 111	44,3	12
	Évolution 1990-2003 en %	+28%	+29%	+27%	10
PIB par habitant	En 2003 (en euros)	26 000	22 800	24 700	3
	Évolution 1990-2003 en %	+21%	+21%	+16%	22
PIB par emploi	En 2003 (en euros)	64 200	58 600	61 000	4
	Évolution 1990-2003 en %	+16%	+16%	11%	20

Source : Insee

L'Alsace connaît de profondes mutations économiques

Dans un environnement international moins favorable auquel s'ajoute la dégradation du climat économique de l'Allemagne, l'Alsace, fortement exportatrice et tributaire des investissements étrangers, connaît depuis 2001 un net ralentissement de sa conjoncture qui s'est renforcé de 2002 à 2004. La baisse de l'emploi salarié et l'augmentation considérable du taux de chômage sont les conséquences directes visibles de l'adaptation nécessaire du tissu économique.

La position industrielle de l'Alsace est durement affectée

L'industrie produit 22,5% de la valeur ajoutée régionale, soit considérablement plus qu'à l'échelle nationale (16,1%). Sur l'ensemble de la période 1990-2003, sa croissance évolue au même rythme (+1,5%) que la France. L'Alsace reste parmi les trois premières régions industrielles françaises.

Les industries agro-alimentaires et l'industrie automobile sont les seuls secteurs progressant plus rapidement qu'au niveau national. Les industries de biens de consommation, de biens d'équipement mais surtout de biens intermédiaires sont confrontées à de plus grandes difficultés. Le tissu industriel, 7 300 établissements au 1^{er} janvier 2004, subit une perte nette de 80 établissements, dont certains très importants, au cours des deux dernières années.

La diversification de son appareil productif a longtemps permis à l'Alsace d'amortir les phases de restructuration. Cependant l'essentiel de ses grandes activités se situe dans des secteurs aux logiques de croissance intensive avec réductions d'emploi (automobile, mécanique, chimie, banque), voire de déclin (textile-habillement, bois-meuble). La région se caractérise aussi par sa forte dépendance à l'égard de centres de décisions extérieurs : 7 emplois sur 10 sont dans les groupes sous contrôle, soit français (aéronautique, ferroviaire, automobile), soit étranger (chimie, pharmacie, parfumerie).

La taille moyenne des établissements est supérieure à celles des autres régions. Les établissements alsaciens sont de plus fortement marqués par des activités productives de sous-traitance, avec de faibles capacités en recherche et développement (R&D) ou force de vente, ce qui accentue la dépendance à des donneurs d'ordre extérieurs. L'industrie régionale intègre donc peu d'emplois de recherche et de haute technologie comparativement aux régions Ile-de-France, Rhône-Alpes ou du Bade-Wurtemberg. Ces dernières caractéristiques accroissent la fragilité du tissu industriel alsacien.

Le secteur des services ne parvient pas à prendre la relève

En 2003, le secteur tertiaire produit 69,5% de la valeur ajoutée régionale. Il est moins développé qu'au niveau national (75,7%) et son rythme annuel moyen de croissance durant la période 1990-2003 (+ 4%) est inférieur, tant dans le secteur marchand que dans le secteur non-marchand.

L'externalisation de fonctions industrielles et la croissance de la population expliquent en grande partie l'essor des services aux entreprises et aux particuliers. Mais à l'exception du commerce, toutes les fonctions tertiaires pèsent moins dans la valeur ajoutée qu'à l'échelle nationale. Ainsi, l'Alsace conserve un taux d'emploi tertiaire (208 emplois pour 1 000 habitants), encore en deçà de la moyenne française (226).

Le secteur agricole se concentre et se spécialise

L'agriculture, 2,1% de la valeur ajoutée régionale, tire parti de sa spécialisation vers des cultures spécialisées à haute valeur ajoutée pour avoir une faible croissance (+ 0,5%) sur la période 1990-2003. Cependant l'agriculture de montagne, dont l'activité est nécessaire à l'entretien des paysages, demeure très fragile du fait d'une faible rentabilité.

L'amélioration de la performance passera par la maîtrise des coûts de production, la modernisation des équipements et des itinéraires techniques, une plus grande mutualisation des moyens, le renforcement de l'organisation économique et de la promotion des produits, la diversification vers des productions à haute valeur ajoutée ou vers des activités de valorisation des activités agricoles, la mise en œuvre d'outils de préservation du foncier agricole, l'accompagnement technique et la formation des exploitants.

La démographie soutient la construction

Le secteur de la construction (5,9% de la valeur ajoutée régionale) bénéficie de la forte augmentation de la population et de la réalisation de grands chantiers (tramway, hôpital régional...) pour évoluer (+ 2,7%) plus favorablement qu'au niveau national.

L'Alsace peine pour assurer le renouvellement de son tissu économique

Au cours de la période 1996-2005, 6 230 entreprises sont créées chaque année en Alsace. Après une année 2004 remarquable, le rythme des créations se stabilise. La part de l'Alsace dans les créations enregistrées en France s'établit toujours à 2,3 %. Cette proportion est toujours nettement inférieure à son poids dans l'emploi national (3 %) ou dans le nombre d'entreprises (2,9 %). Ce taux de création plus faible est cependant partiellement compensé par une plus grande pérennité des entreprises nouvellement créées. Les secteurs des services aux entreprises,

des services aux particuliers, du commerce et de la construction sont dynamiques, mais la situation de l'industrie reste préoccupante.

Sur l'ensemble des entreprises, quelques soient leurs dates de création, l'Alsace conserve, depuis 1996, un taux moyen de défaillance important. Seules 5 régions présentent un taux de défaillance plus élevé.

La région perd de son attractivité

La compétitivité et l'attractivité de l'Alsace à l'échelle internationale, longtemps qualifiées d'excellentes, s'appréhendent par la variété des pays d'origine des principaux investisseurs étrangers en Alsace : l'Allemagne (52 % des établissements et 39 % des emplois des entreprises à capitaux étrangers), la Suisse (17 % et 15 %), les Etats-Unis et le Canada (8 % et 24 %), le Japon (1 % et 3 %). Le développement exogène a bénéficié de l'action importante des comités d'expansion alsaciens. Les zones prospectées à l'international sont la Corée, le Japon, les USA, quelques pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est, mais pas les marchés émergents comme la Chine ou l'Inde.

Les facteurs déterminants de la compétitivité alsacienne ont longtemps été le positionnement européen au cœur des grands marchés, le bilinguisme de la population, le dynamisme et la richesse des économies allemandes et suisses voisines, le foncier disponible, la culture industrielle de la région, la forte productivité et la qualité de la main d'œuvre, les niveaux de salaires inférieurs à ceux du Bade-Wurtemberg et davantage encore aux salaires pratiqués en Suisse.

Avec l'extension de l'Union Européenne et le développement de la mondialisation, l'attractivité de l'Alsace se dégrade de manière sensible depuis 3 à 4 ans. En outre, la région est peu attractive pour les entreprises françaises (20^{ème} rang métropolitain).

Depuis la fin des années 90, l'Alsace voit sa position s'affaiblir. Y contribuent comme pour toutes les régions françaises les perspectives offertes dans les pays moins développés, la baisse des coûts de transport des marchandises, la rapidité des retours sur investissements souhaités par les entreprises (3 à 5 ans). Il s'y rajoute des facteurs économiques propres à l'Alsace. Les principaux investisseurs étrangers en Alsace, allemands et suisses, s'orientent maintenant davantage vers les nouveaux adhérents à l'Union Européenne. Les facteurs liés aux infrastructures, aux comportements et à l'espace pèsent aussi lourdement. L'accessibilité de l'Alsace n'a pratiquement pas évolué (fer, route, aérien) depuis une vingtaine d'années (« l'Alsace est devenue progressivement un territoire périphérique ou un territoire de marge »). Une partie de la population s'oppose à la création ou au développement d'entreprises pour des raisons de préservation de la qualité de l'environnement ou de limitation des risques.

Cependant l'Alsace conserve des atouts importants comme le dynamisme démographique, les institutions européennes et internationales nombreuses, la qualité de sa recherche publique et de son enseignement supérieur, deux aéroports conséquents et un cadre de vie reconnu comme agréable.

S'appuyant sur une recherche performante, l'Alsace se dote de pôles de compétitivité

Appartenant aux 9 pôles de compétitivité à vocation mondiale, le premier porte sur les « Innovations Thérapeutiques ». Centré sur l'Alsace, mais ouvert à des collaborations transfrontalières, le pôle est doté d'une forte présence de la recherche publique (80% de la recherche publique en Alsace porte sur des thématiques liées au pôle) et de start-up locales. Ce pôle se fonde, non seulement sur l'excellence de l'Alsace dans tous les domaines des sciences sur lesquelles reposent la médecine et les médicaments de demain (sciences de la vie, sciences chimiques, sciences physiques et sciences de l'information, de la robotique et de la communication), mais aussi sur une forte tradition d'interactions entre ces disciplines. Ce pôle, qui ambitionne la création de 3 000 emplois hautement qualifiés à horizon 2015, dispose d'une réserve de projets susceptibles d'être labellisés. La rapidité de l'émergence de ce pôle caractérise la volonté de faire de la part des industriels locaux.

Le pôle de compétitivité « véhicule du futur » est un pôle interrégional Alsace - Franche Comté. Il s'agit d'un pôle à caractère très industriel constitué de plus de 450 entreprises de la filière, qui représentent 90 000 emplois sur le territoire, dont PSA, General Motors, Delphi, Faurecia, Lohr et leurs sous-traitants. Il vise à consolider la présence des groupes du secteur automobile dans la région et à inciter les sous-traitants de rang 2 et plus à anticiper les fortes mutations engendrées par les stratégies des constructeurs et équipementiers. Le pôle mis en place en 2005 développera des projets de recherche sur le thème du véhicule propre et de la compétitivité de la filière.

Le pôle « Fibres naturelles Grand Est » concerne les régions Alsace et Lorraine. Il ambitionne d'accompagner la mutation économique de trois secteurs industriels travaillant la fibre naturelle : le papier carton qui représente le quart de la production nationale, le textile à base de coton, 80% de la production nationale, et le bois, seconde forêt française. Ces secteurs occupent plus de 50 000 salariés.

Des stratégies et actions collectives sont organisées sous une forme plus locale dans des secteurs très divers (chimie, textile, automobile, électronique, mécanique équipement de la maison, agro-alimentaire, éco-industrie et métrologie, etc.). Le caractère collectif de ces démarches, encore balbutiantes pour certaines d'entre-elles, réside dans les coopérations entre entreprises et centres de ressources.

Au-delà des activités de transfert de technologies et de valorisation propres à chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche, diverses structures permettent d'accompagner les entreprises et les réseaux en matière d'innovation : CCI, CEEI, Alsace Technologie, les partenaires du réseau de diffusion technologie RTA. Sur le plan technologique, l'Alsace dispose de 6 centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) ainsi que d'un institut technique pour le textile. La région compte également quatre plates-formes technologiques adossées à des établissements d'enseignement professionnel ou à l'INRA à Colmar. En nombre de structures de type CRITT, l'Alsace est en 16^{ème} position au niveau national.

Les capacités de recherche et développement des entreprises ont une marge de progression

L'Alsace dispose de quatre universités, de trois écoles d'ingénieurs hors universités⁴ et de quatre organismes publics de recherche. Les organismes de valorisation des universités, écoles et organismes de recherche se coordonnent depuis fin 2005 au sein d'un partenariat Conectus pour faire connaître les prestations que la recherche publique offre aux entreprises et faciliter les partenariats public-privé.

L'Alsace représente 3% des moyens nationaux en financements et en personnels de la recherche publique. Le CNRS a un rôle majeur dans la recherche publique en Alsace : 5% du total national des chercheurs CNRS et 6% de la dépense intérieure de la recherche et du développement (DIRD) de cet organisme. 80% des effectifs d'enseignants-chercheurs et de chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) sont concentrés dans 10 régions. L'Alsace fait partie de ces premières 10 régions avec 15,6 chercheurs du secteur public pour 10 000 habitants. Strasbourg concentre plus de 80% de l'activité de recherche publique régionale

La croissance de 8,1% depuis 1998 des effectifs de chercheurs statutaires dans l'ensemble des universités et des organismes publics placent l'Alsace parmi les trois dernières régions françaises après l'Ile-de-France, 3,2% (12,2% en moyenne nationale). Le rang de l'Alsace régresse depuis 1998.

La R&D réalisée en Alsace par les entreprises est faible. La recherche publique apparaît peu articulée sur l'économie régionale, à l'exception de certaines spécialisations dans les domaines de la biologie, et des sciences de la vie, ce qui limite de fait les synergies avec le tissu des entreprises.

En 2003, l'Alsace se situe au 12^{ème} rang des régions en termes de dépenses de recherche et développement en entreprises comme en termes d'effectifs, avec respectivement 2,1% et 2% des parts nationales. Elle se positionne mieux quant à sa part dans les brevets déposés.

⁴ L'Institut national des sciences appliquées (l'ENSAIS a rejoint le réseau des INSA en 2003) ; l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse (ENSCM); l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES).

EMPLOI ET FORMATION

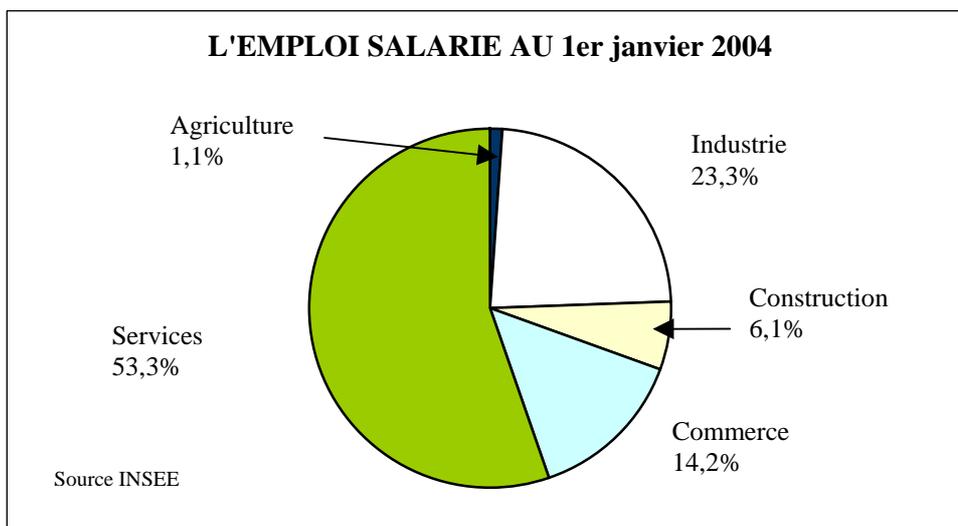
L'Alsace doit utiliser au mieux ses ressources humaines

La création d'emplois n'est pas suffisante

723 000 emplois sont recensés sur le sol alsacien. L'Alsace a créé 22 000 emplois entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2004. A la forte hausse de l'emploi des années 90, succède, depuis 2001, une baisse de 0,4%. Au niveau métropolitain, l'emploi augmente au contraire de 0,2% et seulement 6 régions subissent un recul plus prononcé que l'Alsace. La diminution importante de l'emploi industriel n'est pas compensée par la hausse de l'emploi tertiaire.

L'emploi non-salarié diminue plus lentement qu'en métropole. Avec 41 800 emplois, il ne représente que 5,7% de l'emploi total pour 8,8% au niveau national.

L'emploi salarié, 681 200 emplois, représente donc la majeure partie de l'emploi en Alsace.



L'activité agricole, confrontée à la concentration des exploitations et au recul de la main d'œuvre nécessaire, ne représente plus que 1,1% des emplois salariés de la région.

L'emploi industriel diminue

L'industrie compte 159 000 emplois en 2004. Depuis 2000, les effectifs de ce secteur ont diminué de 4,3%, la baisse atteint 3,2% au niveau national. Très centrée sur la fonction de production, l'industrie régionale intègre peu d'emplois de recherche et de haute technologie. Elle est de surcroît caractérisée par un faible taux d'encadrement et un nombre élevé d'emplois pas ou peu qualifiés.

L'emploi dans les services n'est pas assez développé

Les services ont pris un essor considérable, en créant 22 200 emplois. Ce secteur s'est accru de 6,3%, chiffre inférieur au taux français. Il représente maintenant 377 700 emplois. Contrepartie de son orientation industrielle, l'Alsace conserve un taux d'emploi tertiaire (208 emplois pour 1 000 habitants) encore en deçà de la moyenne française (226). L'externalisation de fonctions assurées auparavant au sein même de l'industrie (activités comptables, juridiques ou informatiques, et activités à faible valeur ajoutée comme le nettoyage et la surveillance) et la croissance de la population ont largement contribué à cet essor.

Le commerce est un secteur porteur qui évolue au rythme national (+ 7,5%). Avec 97 000 emplois, il pèse 14,2% de l'emploi salarié régional.

Les activités liées au tourisme, 24 000 emplois salariés dans la restauration, l'hôtellerie et les autres activités d'hébergement, ont un poids équivalent à l'agro-alimentaire, ou aux industries des équipements mécaniques ou aux transports.

En 2002, 42 000 salariés sont employés comme intérimaires. Cet effectif correspond à 22 000 emplois équivalent-temps plein (ETP), ce qui représente 3,8% des emplois du secteur concurrentiel. Entre 1997 et 2000, le volume de travail intérimaire avait doublé pour atteindre 25 600 emplois (ETP). Le retournement de la conjoncture a depuis freiné cette forme d'emploi généralement de courte durée (22 semaines en moyenne par an).

Les emplois dans l'intérim

Les agences de travail temporaire recrutent principalement des jeunes salariés sur des postes de travail à faible qualification et fréquemment sur de courtes périodes. Plus de la moitié des intérimaires occupe des postes d'ouvriers non qualifiés. Les femmes représentent un tiers des effectifs de l'intérim, mais sont en général plus diplômées que les hommes (34% des femmes ont un diplôme universitaire pour 21% des hommes). Elles occupent la moitié des postes de cadres et de professions intermédiaires, et 80% des postes d'employées. En revanche, les postes peu qualifiés sont détenus à 60% par les hommes. Les entreprises ont davantage recours à l'intérim durant l'été.

Un emploi sur dix est localisé en Allemagne ou en Suisse. Pour la grande majorité des salariés concernés, le travail en intérim est une solution transitoire. Mais le passage vers un emploi stable est paradoxal. Il correspond souvent à des postes plus qualifiés pour les ouvriers non qualifiés et généralement à des postes de même niveau, voir de niveau inférieur pour les anciens intérimaires ayant des qualifications supérieures.

Le secteur de la construction est parfois confronté à des difficultés de recrutement

Le dynamisme de la construction, lié à l'augmentation de la population et à la réalisation de grands chantiers, a permis à ce secteur d'activités (41 500 emplois salariés) d'accroître ses effectifs de 2,5%. Il est par ailleurs souvent confronté à des difficultés de recrutement et plusieurs métiers du bâtiment et des travaux publics font partie de l'opération menée en Alsace « 13 métiers qui recrutent ».

Les créations d'entreprises sont insuffisantes mais davantage pérennes

Au cours de la période 1996-2005, 6 230 entreprises sont créées chaque année en Alsace. La part de l'Alsace dans les créations enregistrées en France, 2,3 %, est toujours nettement inférieure à son poids dans l'emploi national ou dans le nombre d'entreprises.

Les créations pures représentent plus de 70% des créations, les reprises d'entreprises ou les réactivations 30%. En 2002, les personnes au chômage sont à la source de 30% des créations d'entreprises, principalement des créations pures, soit une proportion moindre qu'au niveau national (1 créateur sur 3). Les personnes sans emploi, mais non chômeurs, fondent 11% des établissements. Le profil du créateur alsacien se différencie sensiblement du créateur français. Il est moins diplômé et il bénéficie plus souvent d'une expérience professionnelle.

Plusieurs raisons peuvent contribuer à la meilleure survie des entreprises créées en Alsace (57% des entreprises créées en 1998 ont dépassé leur cinquième année d'existence, soit 4 points de plus que la moyenne nationale). L'âge de l'entrepreneur est plus fréquemment compris entre 35 et 44 ans, période la plus favorable en terme de dynamisme et d'expérience. Les projets sont plus souvent réalisés suite à une étude financière. Davantage de créateurs ont une formation technique.

Le travail frontalier subit les restructurations des économies voisines

L'Alsace est la région française où le travail frontalier est le plus développé. Le nombre de travailleurs frontaliers, 65 400, recule de 10,7% au cours des trois dernières années. Ainsi, l'emploi frontalier ne joue plus son rôle d'absorption d'une part de l'augmentation de la population active. Les frontaliers représentent maintenant 8% de la population active de l'Alsace. Au 31 décembre 2005, 4 800 allocataires des ASSEDIC sont des demandeurs d'emplois frontaliers soit 6,2% du nombre total de bénéficiaires d'allocation.

La pyramide des âges des travailleurs frontaliers vieillit et le renouvellement de cet emploi se fait plus difficilement et sur des emplois de plus courte durée. La répartition par âge des frontaliers montrent une concentration des frontaliers entre 30 et 50 ans, avec une chute après 50 ans.

Mais il existe surtout un déficit de frontaliers aux âges jeunes, moins de 30 ans. Ceux-ci ne représentent que 10% de l'emploi frontalier alors que les jeunes de moins de 30 ans constituent le quart des salariés travaillant en Alsace. Le ralentissement de la conjoncture économique en Allemagne et en Suisse a certes davantage pesé sur le recrutement des jeunes mais aussi leur moindre maîtrise de la langue allemande.

Le marché du travail est sujet à des tensions diverses

L'ANPE⁵ a enregistré 94 900 offres d'emploi en 2005. Ce volume annuel augmente après cinq années de diminution, mais il reste nettement inférieur aux 98 600 offres de l'année 2000. L'offre d'emploi est insuffisante pour répondre aux demandes actuelles. Il en résulte une importante croissance du chômage qui s'atténuera peut-être avec le développement des besoins en main-d'œuvre dus aux nombreux départs en retraites des années à venir.

La hausse du taux de chômage est la plus forte de toutes les régions métropolitaines

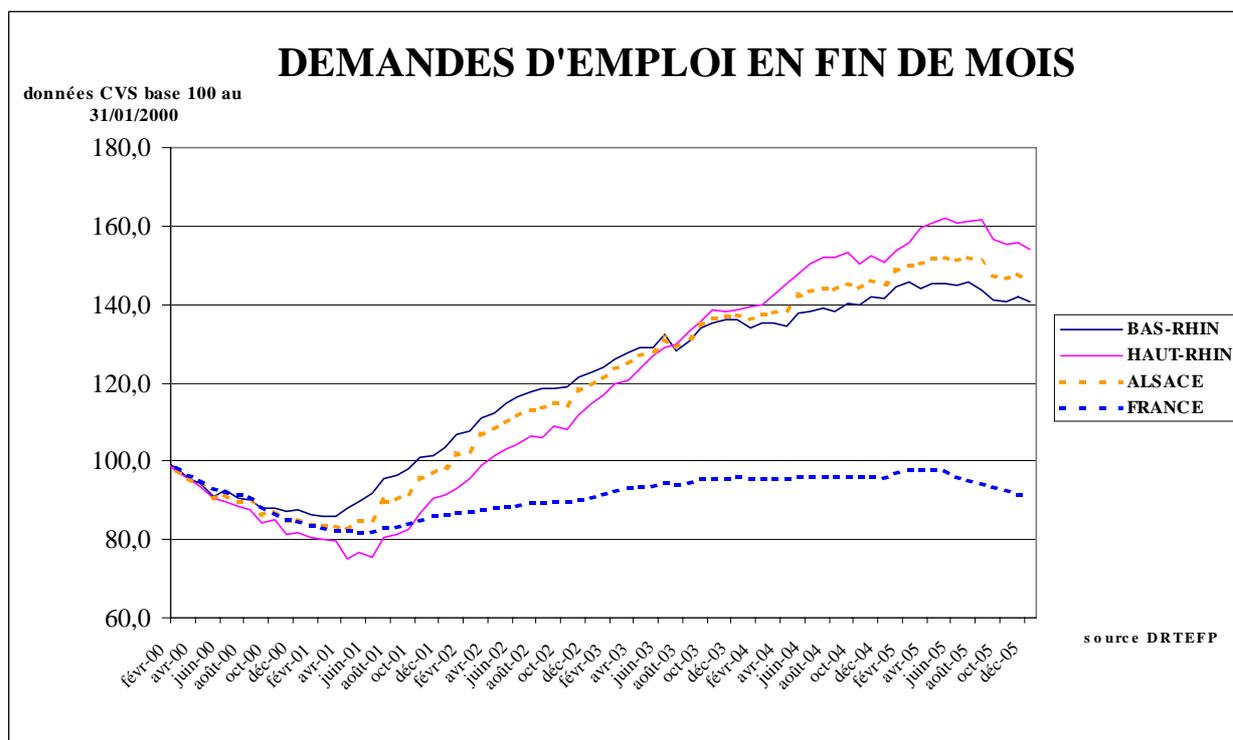
Le taux de chômage alsacien grimpe de 5,6% en 1990 à 7% en 1999 pour atteindre maintenant 8,6%. L'Alsace enregistre la plus forte hausse régionale au cours de cette longue période. Au 31 décembre 2005, le taux de chômage régional demeure inférieur au taux national qui atteint 9,6%. L'écart avec le taux français s'est considérablement réduit depuis 2001. Huit régions ont maintenant un taux de chômage plus faible que l'Alsace. La croissance est plus prononcée dans le département du Haut-Rhin.

Le chômage reste concentré dans les trois grandes agglomérations alsaciennes : le taux de chômage est le plus élevé dans les zones d'emploi de Mulhouse (11,7%) et de Strasbourg (9,7%). La diminution du nombre d'emplois frontaliers explique en grande partie cette hausse du chômage, en particulier dans le sud de l'Alsace (notamment dans le bassin d'emploi de Saint-Louis).

En Alsace, 66 534 personnes sont inscrites au 31 décembre 2005 en tant que demandeurs d'emplois de catégorie 1. Ce nombre s'est accru de 45 % depuis janvier 2000 (54% dans le Haut-Rhin et 41% dans le Bas-Rhin), alors qu'il a diminué de 8,3% à l'échelle nationale. L'augmentation concerne aussi bien les hommes (+56%) que les femmes (+35%) et toutes les classes d'âge : les moins de 25 ans (+56%) comme les personnes âgées de 25 à 49 ans (+43%) ou celles de plus de 50 ans (+42%). Le chômage de longue durée (18 095 personnes en décembre 2005), a augmenté de 66% sur cette période.

Les fins de contrat et les fins de missions représentent 35% des enregistrements des demandes d'emploi et les licenciements économiques 5% en 2005, soit des proportions comparables à celles du niveau national.

⁵ L'ANPE ne recense pas toutes les offres d'emploi. Son taux de couverture du marché de l'offre est estimé au niveau national à 40 % environ. Ce taux, pratiquement stable sur une période de 4-5 ans, permet d'utiliser ces statistiques à titre d'indicateurs du marché de l'offre. Les trois familles qui recrutent le plus parmi les employeurs de la région qui passent par l'ANPE sont les services aux entreprises (40% des offres, y compris l'intérim), le commerce, les hôtels et restaurants.



Dans les grands établissements (50 salariés et plus), les licenciements économiques sont plus élevés dans l'industrie alsacienne (6,5%) qu'en France, conséquence du déclin de l'emploi industriel. Cependant, comparé aux autres régions, le dynamisme des salariés alsaciens reste vif quelque soit le secteur d'activité, avec presque une sortie d'emploi sur cinq par démission.

Les besoins en main-d'œuvre sont toujours importants

Les besoins en main-d'œuvre sont, et seront, sujets à de grandes évolutions tant par les effets des mutations économiques variables selon les secteurs d'activités et les métiers, l'accentuation des départs en retraites, les changements dans l'organisation du travail et les modifications des caractéristiques des travailleurs.

L'accélération des départs en retraite et les mutations économiques modifient les besoins

L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom, à partir de 2006, accélérera le renouvellement de la main-d'œuvre ; 11 000 actifs ayant un emploi ont 60 ans en 2005, ils seront 21 000 en 2010⁶. L'allongement de la durée d'activité induit par la nouvelle législation sur les retraites freinera sans doute quelque peu ce mouvement. Cependant tous les secteurs d'activités seront concernés par ces départs qui sont susceptibles de créer ou d'augmenter les tensions sur le marché du travail. Ainsi le secteur de la santé et de l'action sociale devrait faire face à 30 000 départs sur l'ensemble de la période 1999-2015, l'éducation 21 000, les autres administrations publiques 23 000. Compte tenu de l'augmentation plus rapide du vieillissement de la population alsacienne, ces départs généreront des besoins supplémentaires de main-d'œuvre dans les

⁶ source INSEE : estimations sur la base du RP 1999, chiffres pour l'Alsace 2005 n° 25

secteurs des services et notamment de la santé. Dans l'industrie les départs possibles atteindraient 68 000 personnes principalement dans l'industrie automobile, les industries agro-alimentaires, les équipements mécaniques et la chimie. Dans le bâtiment plus de 15 000 actifs atteindront 60 ans au cours de cette période soit plus du tiers des salariés de ce secteur d'activités déjà confronté à des difficultés de recrutement.

Ainsi, le tiers des ouvriers ou des employés atteindront la soixantaine à l'horizon 2015 ce qui libérerait 64 000 postes d'employés et 76 000 postes d'ouvriers. Les cadres et les professions intermédiaires plus âgées seraient sources respectivement de 37 000 et de 59 000 départs, même si nombre d'entre eux pourraient différer leur sortie du marché du travail de 2 à 3 ans. Le remplacement des professions indépendantes, encore plus âgées (1 sur 2 atteindra 60 ans d'ici 2015), soulèvera également des difficultés dans la transmission des entreprises.

C'est pourquoi, de nombreuses professions (certains métiers d'ouvriers qualifiés, des mécaniciens, des chauffeurs, des maçons, des cuisiniers, des infirmières, des médecins...) seront potentiellement en situation difficile de renouvellement à un moment ou à un autre de cette période.

Cependant, les métiers les plus exposés à une inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail en Alsace ne sont pas nécessairement ceux où les travailleurs sont les plus âgés. En effet, dès à présent les employeurs sont confrontés à des difficultés de recrutement dans des métiers peu attractifs pour des raisons de pénibilité, de niveau de salaire, de localisation ou d'image de marque, mais aussi de manque de candidat qualifié. Ainsi, dans certains métiers de l'hôtellerie ou de la santé (infirmier), le nombre d'offres est supérieur au nombre de demandeurs. D'autres métiers (cf. annexe) rencontrent aussi des difficultés persistantes de recrutement tant dans le BTP (maçons, plâtriers, plombiers) que dans les services (sécurité, services à la personne...) ou que dans des secteurs industriels (ouvriers qualifiés de la mécanique) ou de services à l'industrie (informatique).

Les enquêtes sur les besoins de main-d'œuvre menées auprès des entreprises alsaciennes par les ASSEDIC confirment ces forts besoins de recrutements dans les secteurs des services, dont les commerces. Elles mettent en évidence la moindre importance des projets de recrutement dans les secteurs industriels : moins de 15 % des intentions de recrutement alors que l'industrie représente 30 % des emplois du champ ASSEDIC. Le caractère saisonnier et de plus courte durée des projets de recrutement s'accroît notamment dans les secteurs de la vente.

Ainsi aux besoins liés aux départs à la retraite, s'ajoute des besoins dus aux modifications dans l'appareil productif alsacien, augmentation des recrutements des métiers de techniciens et de cadres, diminution du nombre d'ouvriers et de certaines qualifications, mais aussi accroissement des besoins en employés.

De nombreuses offres d'emploi sont à durée déterminée

La durée de plus en plus courte des offres d'emploi contribue à augmenter de façon apparente le nombre des offres annuelles, puisque plusieurs offres peuvent concerner un même emploi au cours d'une année. Cette importance accrue de la précarité, qui se traduit notamment par la

montée des missions ou des contrats de courte durée, rend ainsi plus difficile toute visibilité du marché du travail.

Les emplois durables⁷ proposés, plus de 40 000 chaque année depuis 1996, correspondent à 44% de l'offre totale. En diminution constante entre 2000 et 2004, ils marquent une nette reprise par rapport à 2004 (+13%). La situation de l'Alsace reste meilleure pour ce type d'emploi qu'au niveau national, à la fois sous l'angle de l'évolution, car le recul depuis 2000 y est plus limité, et sous l'aspect de la proportion, les emplois durables y étant plus développés.

Depuis 2001, la conjoncture moins favorable en Alsace a eu des répercussions sur les mouvements de main-d'œuvre dans les grands établissements (+ de 50 salariés). La mobilité des salariés diminue et la précarité des nouveaux emplois augmente. Le recours aux embauches à durée déterminée (CDD) reste soutenu : 66 % des entrées, en 2004. L'embauche par CDD prévaut toujours dans le secteur tertiaire : 71 % en Alsace (75 % pour l'ensemble de la France). Les jeunes et les femmes sont les premiers concernés, avec 3 embauches sur 4 conclues en CDD.

Les emplois non qualifiés s'accroissent au cours des dernières années, tant en nombre qu'en part relative. Ce mouvement est semblable en Alsace à ce qui se passe au niveau national. Pourtant, le taux de chômage des personnes les moins qualifiées demeure plus important. Ce paradoxe renvoie à l'utilisation de personnes de plus en plus qualifiées sur des emplois de moins en moins qualifiés.

Depuis l'année 2000, plus de 31 000 emplois ont été aidés chaque année par l'Etat. Plus des deux tiers sont dans le secteur marchand. Maintenant, la réforme de l'alternance et la mise en place du plan de cohésion sociale se traduisent par la révision des dispositifs de soutien à l'emploi.

7 Contrat à durée indéterminée et contrat à durée déterminée supérieure à 6 mois

La spécificité de l'artisanat en Alsace : un employeur et un formateur important

L'Alsace est une des régions françaises où l'artisanat est le plus développé. En 2006, 21 378 entreprises sont inscrites à la Chambre des Métiers d'Alsace. Elles occupent près de 138 000 personnes (128 500 salariés).

Les entreprises artisanales alsaciennes sont cependant relativement moins nombreuses qu'en France. Ainsi parmi les 880 000 entreprises relevant de l'artisanat en France, 2,4% sont localisées en Alsace. En revanche, les entreprises alsaciennes représentent 5,4% de l'emploi artisanal national et 17% de l'emploi salarié de la région (10,5% en France).

Les entreprises artisanales alsaciennes sont plus grandes. En moyenne, elles emploient 5 salariés au lieu de 2 en France. En effet, les unités de 10 salariés et plus sont plus fréquentes dans la région : 12% pour 5% au plan national. Les entreprises sans salarié, 27%, sont beaucoup moins répandues (39% en France).

Les entreprises artisanales alsaciennes se caractérisent par une forte spécialisation dans des activités de production et de réparation complémentaires à l'industrie. La représentation des entreprises par grands secteurs d'activité est relativement stable d'une année sur l'autre. Les secteurs du bâtiment (39%) et des services (31%) comptent plus des deux tiers des entreprises artisanales de la région, les deux autres secteurs (alimentation 9% et production 21%) se partageant le troisième tiers. Ces proportions sont sensiblement identiques dans les deux départements, mais elles diffèrent par rapport à la moyenne française (bâtiment ; 43,4% : services ; 29,3% : production ; 17% : alimentation : 10,3%).

Les métiers les plus représentés sont les métiers de maçons, de mécaniciens automobiles, de peintres en bâtiments ou encore de boulangers-pâtisseries. Ainsi, 6 emplois sur 10 sont des emplois d'ouvriers (4 sur 10 dans le reste du secteur marchand). Les femmes, qui n'occupent qu'un tiers des emplois, sont principalement coiffeuses, vendeuses ou employées dans les entreprises de nettoyage.

Les entreprises artisanales participent activement à la formation des jeunes. Elles forment 6 600 apprentis en janvier 2006 (dont un quart de jeunes femmes), soit la moitié des effectifs de l'ensemble du secteur marchand.

Les perspectives de l'artisanat en Alsace sont conditionnées par le renouvellement des salariés et des dirigeants. Actuellement, les salariés de l'artisanat sont plus jeunes que ceux qui travaillent dans les autres activités. Néanmoins, un salarié sur cinq aura 60 ans d'ici 2015. Bon nombre d'entre eux étant entré en apprentissage dès l'âge de 15 ans, beaucoup feront sans doute valoir leurs droits à une retraite précoce. De leur côté, parmi les dirigeants salariés, cadres et professions intermédiaires qui comprennent une majorité de maîtres-artisans, 40% atteindront également 60 ans à l'horizon 2015.

La formation initiale est un facteur fondamental de l'avenir alsacien

Les élèves, apprentis et étudiants, environ 410 000, représentent 23,4% de la population alsacienne.

Par rapport au reste de la France, le dispositif alsacien de formation initiale est très orienté vers les formations professionnelles dans le secondaire. L'apprentissage de niveau V y occupe toujours une place prépondérante. Cette structuration de l'appareil de formation génère un taux d'accès au baccalauréat toujours faible et des entrées précoces sur le marché du travail même si la proportion de sorties sans qualification reste dans la moyenne nationale. Les contrats en alternance constituent un autre mode d'accès important à la qualification. L'offre de formation supérieure est aussi très tournée vers les filières professionnelles courtes.

Enseignement dans l'Académie de Strasbourg en 2004/2005

	France	Alsace	Poids national de l'Alsace (%)
Effectifs d'élèves	12 007 950	335 474	2,8
1 ^{er} degré	6 585 505	184 793	2,8
2 ^e degré	5 422 445	150 681	2,8
<i>Collèges</i>	<i>3 193 279</i>	<i>91 001</i>	<i>2,8</i>
<i>Lycées</i>	<i>1 515 331</i>	<i>40 214</i>	<i>2,7</i>
<i>Lycées professionnels</i>	<i>713 835</i>	<i>19 466</i>	<i>2,7</i>
Effectifs d'étudiants (1)	2 274 499	67 023	3,0
Universités (hors IUT)	1 315 467	42 954	3,3
IUT	112 970	3 839	3,4
IUFM	83 944	2 675	3,2
Classes supérieures (CPGE)	73 269	2 075	2,8
Sections techniciens supérieurs (STS)	241 327	6 652	2,8
Ingénieurs (2)	112 970	2 522	2,2
Autres (3)	335 127	6 306	1,9
Apprentis (4)	392 094	13 396	3,4

(1) Ensemble des établissements d'enseignement supérieur

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non)

(3) Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité, d'architecture...., et formations paramédicales et sociales

(4) Enquête rapide

Source : MEN-DEP 2005

L'enseignement supérieur et les filières techniques sont de qualité

Le nombre d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur en Alsace atteint les 67 000 en 2003/2004, soit 3% de la France entière. Quatre étudiants sur cinq sont inscrits dans les établissements localisés dans l'agglomération strasbourgeoise. La carte actuelle de

l'enseignement supérieur en Alsace témoigne de la densité du maillage territorial pour ce qui concerne les sections de techniciens supérieurs, qui s'appuient sur le réseau des lycées, et de la prépondérance des métropoles alsaciennes - en matière de formations universitaires, quel que soit le statut, Strasbourg et les environs s'imposant de très loin à Mulhouse et à Colmar.

Les effectifs inscrits dans les filières des universités et établissements assimilés de la région s'élèvent à 51 000, en incluant les étudiants et élèves fonctionnaires des IUFM, et représentent 3,3% du total national. Le quart restant se répartit dans les sections de techniciens supérieurs, les classes préparatoires aux grandes écoles ou dans différentes écoles hors université (écoles d'ingénieurs, écoles paramédicales et sociales...).

La quasi totalité des bacheliers généraux et près de quatre bacheliers technologiques sur 5 s'inscrivent dans le supérieur dès la rentrée suivante. Seul un titulaire sur 5 d'un baccalauréat professionnel (hors inscription en section de technicien supérieur) est dans ce cas, mais ils sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études pour la voie de l'alternance.

Les filières techniques sont moins présentes en Alsace. Certes, les instituts universitaires de technologie (IUT) regroupent 3 800 élèves, soit 3,4% des effectifs métropolitains, traduisant le poids relatif plus important de cette filière en Alsace. Cependant, les sections de techniciens supérieurs (STS), 2,8% des effectifs nationaux, sont confrontées à une baisse de leurs effectifs. Les filières des grandes écoles (classes préparatoires et toutes écoles d'ingénieurs, de commerces...), soit 4 600 étudiants, représentent seulement 2,5% des effectifs nationaux, mais il faut noter que les écoles d'ingénieurs dépendant des universités regroupent 5,1% des effectifs nationaux correspondants, illustrant ainsi la volonté régionale de disposer d'universités de haut niveau reconnues internationalement.

Le Schéma régional de formation et le conseil économique et social d'Alsace (CESA) mentionnent un déficit de formation d'ingénieur et de filière de gestion. Malgré ses 15 écoles d'ingénieurs, l'Alsace manque d'une école d'ingénieur de premier plan appartenant au réseau des écoles centrale, mines... mais elle dispose d'une école de commerce (IECS) et des deux plus prestigieuses écoles de formation de la fonction publique, l'école nationale d'administration (ENA) et l'institut national des études territoriales (INET), qui forment les hauts-fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales.

Deux problèmes émergent de l'actuelle refonte des cursus universitaires à l'échelle européenne vers le système « LMD » : Licence (en 3 ans), Master (5 ans) et Doctorat (8 ans). Quelle place faire aux formations construites sur une durée de deux ans et non de trois. Si les formations en deux ans évoluent vers un allongement d'une année (un BTS prolongé par une année de licence professionnelle par exemple), comment concilier le monopole universitaire de délivrance des grades académiques, en l'occurrence la licence, et la reconnaissance de formations suivies hors du cadre universitaire, qu'il s'agisse d'un BTS ou d'un cursus préparant aux grandes écoles. L'actuelle stagnation du recrutement en classe préparatoire et en STS, voire, dans ce dernier cas, un léger reflux qui se traduit par un surdimensionnement de l'offre de formation initiale, pourrait

refléter l'incertitude dont sont désormais porteurs ces deux types de formation en deux ans par rapport au schéma universitaire en trois ans.

Le développement des licences professionnelles est nécessaire en Alsace pour atteindre 50 % d'une classe d'âge, si l'on retient les objectifs de la loi d'orientation et de programme concernant le niveau II⁸ en général– et parce que la généralisation du schéma universitaire européen « LMD » ne peut que renforcer l'attractivité de la qualification de niveau II. L'extension des licences professionnelles est un enjeu par ailleurs important du renforcement des liens entre le monde économique et le monde de la recherche et du développement .

Le niveau moyen de formation est plus faible en Alsace

Le niveau moyen de formation des Alsaciens reste, à ce jour, moins élevé qu'en France. L'existence de nombreux emplois frontaliers peu qualifiés, mais bien rémunérés, l'explique en partie. A peine 58% d'une classe d'âge alsacienne atteint le baccalauréat technique ou général, soit 3 à 4 points de moins qu'au niveau national, malgré la bonne répartition des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire. Le taux de passage des élèves de 3^{ème} vers la seconde est inférieur à 55% (presque 60% au niveau national). En outre, de nombreux élèves de BTS ou du premier cycle universitaire (DEUG) sortent sans diplôme.

De façon plus préoccupante, au cours des six dernières années, sur 100 jeunes en premier cycle ou en début de CAP ou de BEP, de 6% à 7% sortent sans qualification du système scolaire en Alsace comme à l'échelle nationale. Les proportions d'élèves qui disparaissent du circuit scolaire sont plus importantes dans les 3^{ème} professionnelles, les 3^{ème} d'insertion et les 1^{ère} années de CAP, où elles dépassent 10 %, que dans les 3^{ème} générale (2 %).

L'élévation générale du niveau de formation en orientant, dès la classe de 3e, davantage d'élèves en lycées d'enseignement général et technologique s'avère indispensable pour augmenter le vivier d'élèves à même d'entreprendre des études supérieures pour acquérir les qualifications reconnues au niveau européen (licence, master, doctorat) et utile aux entreprises.

Une hausse du niveau de qualification, conduisant à une part plus importante de la population alsacienne au niveau Bac (général, pro ou technologique) mais aussi supérieur au Bac est une exigence économique pour rattraper le niveau moyen national. C'est une obligation sociale si l'on considère les chances d'insertion en fonction du niveau de qualification observée en Alsace. Cette hausse ne remet nullement en cause les spécificités de notre région qui considère

⁸ **Niveaux de formation**

Niveau VI : sorties du 1^{er} cycle du second degré (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}) et des formations pré-professionnelles en un an.

Niveau V bis : sorties de 3^{ème} générale, de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

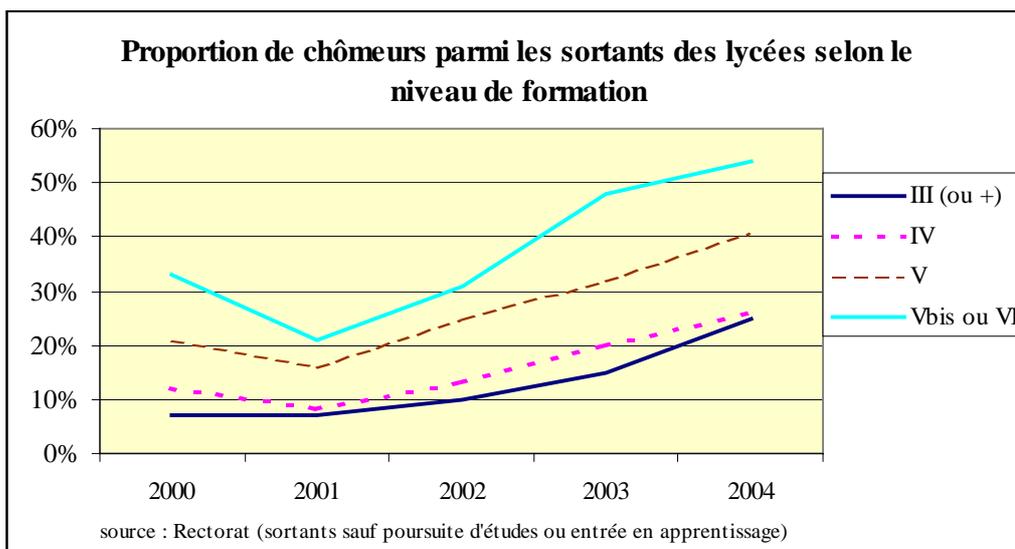
Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de second (licence ou maîtrise) ou troisième (DEA ou DESS) cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

l'enseignement professionnel de façon positive et fait de l'apprentissage une voie privilégiée de formation, à condition toutefois que la filière professionnelle conduise pareillement au niveau IV et même aux formations supérieures courtes, notamment celles de techniciens supérieurs.

L'insertion professionnelle des jeunes se dégrade

La dégradation des conditions d'insertion des jeunes sortants de lycée observée depuis 2002, perdue en 2005 : moins d'un jeune sur six est en emploi sept mois après être sorti du système scolaire. Cette diminution du taux d'emploi touche davantage les bas niveaux de qualification.



Le diplôme reste toujours le meilleur atout pour l'insertion. En 2005, le pourcentage de jeunes en emploi se stabilise pour les lycéens de niveaux BAC et plus. Pour les bas niveaux de qualification le taux d'insertion diminue toujours. Il passe ainsi de 80 % en 2001 à 44 % en 2005 pour les lycéens qui arrêtent leur scolarité avant la classe terminale. Pour les jeunes sortants des formations supérieures ou égales au BAC Pro, les taux d'emploi sont quasiment similaires à ceux issus des terminales technologiques ou des 1^{ère} année de BTS.

La formation professionnelle s'oriente progressivement vers des niveaux de qualifications plus élevées

Au sein de la population active alsacienne, 40% des personnes sont sans qualification (45% au niveau national). Un tiers a un niveau CAP-BEP (25% en France) et presque 30% ont un niveau Bac ou supérieur au Bac. Compte-tenu du faible niveau de formation professionnelle initiale, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience sont amenés à jouer un rôle particulièrement important. En effet l'évolution économique permet moins aux personnes peu qualifiées de se réinsérer, voire de se maintenir, dans l'emploi.

Le poids des milieux professionnels en Alsace se retrouve dans le système de formation post-initiale. Les contrats d'adaptation et surtout de qualification y étaient très développés par rapport aux autres régions de province.

Formations d'adultes par l'Education Nationale dans les Greta (groupement d'établissements publics locaux d'enseignement)

Sur les 12 000 adultes formés chaque année en Alsace, les formations de niveau V (CAP) pour les salariés des entreprises de process dont un flux important dans les industries agro-alimentaires sont relativement stables. Les formations de niveau IV ont tendance à augmenter et les formations de niveau III BTS (tertiaire et services) n'évoluent pas.

La validation des acquis de l'expérience concerne pour 60 % des candidats à des diplômes de niveau III, pour 20 % des candidats à des diplômes de niveau IV et pour 20 % des candidats à des diplômes au niveau V. Il faut noter que ce dispositif bénéficie à de nombreux salariés du textile dont l'emploi est fragile.

Dans les ateliers de pédagogie personnalisée, l'augmentation des demandes de formation visent l'acquisition des savoirs de base en français, calcul, initiation aux TIC, préparation aux concours d'aide-soignant(e).

Dans le cadre du Programme Régional d'Insertion des Populations Immigrées un important effort concerne le « Français Langue Etrangère » pour les adultes installés en Alsace et qui n'ont pas bénéficié des mesures récentes du Contrat d'Accueil et d'Intégration.

Formations d'adultes par L'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)

L'AFPA Alsace a accueilli, en 2005, près de 6 200 demandeurs d'emploi adressés directement par l'ANPE pour un service d'appui à l'élaboration d'un projet de formation. La croissance continue de cette demande, observée ces dernières années, montre un lien étroit entre l'évolution du chômage et les besoins de formation. La demande en terme de pré-qualification (+10 % en trois ans) et de prestations d'accompagnement, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi poursuivent leur hausse.

Environ 60% des personnes accueillies intègrent l'AFPA en formation professionnelle qualifiante, pré-qualifiante ou sur des actions courtes de professionnalisation.

Les demandes dans le secteur du bâtiment sont en hausse régulière depuis plusieurs années (+ 10% en 3 ans) et attirent de plus en plus vers les niveaux IV et III. Les formations « industrie » restent stables et continuent à être très porteuses en terme d'emploi sur les secteurs de la mécanique (soudage, usinage), de la fabrication industrielle et la maintenance industrielle. Une certaine érosion se fait sentir dans le secteur de l'électronique et des automatismes, qui subit les effets de la mutation économique qui s'opère actuellement en Alsace. Les formations « tertiaires administratifs » se situent maintenant toutes au niveau IV et III et continuent à attirer de nombreux publics et à les insérer très majoritairement dans l'emploi, en particulier dans le réseau des PME. Les formations « tertiaires marchands » attirent les publics en nombre au niveau IV et III et placent davantage dans le commerce que dans la vente de gros et de détail. Les formations « tertiaires services » qui ont doublé en 5 ans à l'AFPA en volume en particulier dans le secteur du service à la personne et de la restauration, continuent à offrir les meilleures perspectives en terme d'emploi.

Le secteur privé joue un rôle significatif dans la formation professionnelle continue

Plus de 340 000 stagiaires ont été formés en Alsace en 2003 pour un volume d'heures supérieur à 20 millions. La formation est dispensée par près de 1 600 organismes. Le secteur public et parapublic en compte une trentaine, environ 400 sont des associations et 1 170 appartiennent au

secteur privé lucratif. Le secteur privé forme près de la moitié des stagiaires en Alsace, le secteur public et para-public 14 % et les associations 27 %.

En 2001, la durée moyenne de formation atteint 113 heures, plaçant l'Alsace en quatrième position des régions métropolitaines. La formation apparaît également davantage orientée vers les salariés et vers les personnes de niveau supérieur ou égal à la licence.

Au cours des années 2000 à 2003, le taux d'accès à la formation des salariés dans les entreprises de 10 salariés et plus dépasse 33 %. Cependant, la part des dépenses de formation de ces entreprises rapportée à la masse salariale diminue continuellement pour se fixer à 2,5 % en 2003. Cette participation est inférieure à celle versée par les entreprises au niveau national qui dépasse 3%. En 2001, les entreprises et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) financent 67% de la formation professionnelle continue en Alsace, pour une moyenne nationale de 53%. Ceci situe la région en première position pour la part des financements privés.

Un zoom sur les données de l'AFPA, qui est intervenue à hauteur de plus de 2 millions d'heures, montre la stabilité de la répartition par âge des stagiaires formés. De 35 % à 40 % ont moins de 26 ans et les personnes âgées de 51 ans et davantage représentent moins de 4 % des stagiaires.

L'apprentissage est un atout pour l'insertion professionnelle

La formation en apprentissage reste très orientée vers les faibles niveaux

Au niveau national, deux ans après le lancement de la réforme de l'apprentissage dans le cadre du plan de cohésion sociale, le nombre des apprentis atteint 382 000 en mars 2006. Une nouvelle étape de la réforme de l'apprentissage vise à développer l'apprentissage dans les grandes entreprises. En effet, les apprentis représentent actuellement 0,5% des effectifs des entreprises de plus de 250 salariés, contre 3,8% dans les entreprises de moins de 50 salariés.

En Alsace, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) accueillent un peu plus de 12 000 apprentis chaque année. L'apprentissage, très développé en Alsace, a longtemps constitué un atout important pour l'insertion dans le milieu professionnel. La demande des entreprises locales s'oriente de plus en plus vers un niveau d'apprentissage post-bac, bac +2 et même bac +3, notamment des licences professionnelles. Or, presque 70% des apprentis préparent encore des diplômes inférieurs au baccalauréat (69% au niveau français). Toutefois les formations de niveaux supérieurs augmentent depuis plusieurs années. Les domaines de formation qui regroupent le plus d'apprentis sont assez stables. Le commerce et l'alimentation-cuisine regroupent 30% des jeunes.

Les offres d'apprentissage des entreprises diminuent sensiblement mais la répartition par secteur d'activité ne varie pas : hôtellerie-restauration (23%), vente (16%), bâtiment (14%) et artisanat alimentaire (11%).

L'insertion professionnelle des apprentis est différente selon les formations

Au 1^{er} février 2005, soit 7 mois après la fin de leur formation, le taux d'emploi des sortants de l'année 2003-2004 atteint 68%. Les garçons s'insèrent toujours mieux que les filles : 72% sont en emploi contre 62% des jeunes filles. Dans les domaines de formation préparés aussi bien par les

filles que par les garçons, ces derniers s'insèrent mieux sur le marché du travail. L'écart le plus important concerne les formations de l'hôtellerie tourisme. A l'issue de la 2^{ème} année de CAP restauration les filles rencontrent de fortes difficultés d'insertion : 53% d'entre elles sont au chômage sept mois après leur sortie au lieu de 36% pour les garçons.

Les conditions de l'insertion professionnelle de ces jeunes continuent de se dégrader pour les bas niveaux de qualification. L'obtention d'un diplôme protège encore du chômage. Ainsi plus de 80% des apprentis diplômés de niveau IV et + sont en emploi sept mois après leur sortie de CFA. Ce taux atteint 70% pour les apprentis diplômés de niveau V. Il descend à 41% pour les apprentis non diplômés de niveau V et surtout à seulement 27% pour les apprentis de niveau V bis. Pour ces deux dernières catégories d'apprentis, plus de 70% d'entre eux étaient en emploi en 2001, 7 mois après leur sortie de CFA. La dégradation de leur situation est donc particulièrement préoccupante.

L'insertion professionnelle est bonne pour les jeunes diplômés d'un BAC PRO : près de 9 sur 10 sont en emploi en 2005. A l'issue de l'apprentissage les conditions d'accès à l'emploi sont plus favorables après un CAP ou un BEP de la production que du tertiaire. Dans les métiers du commerce, de la santé, du travail social, de l'hôtellerie tourisme, et du secrétariat l'obtention d'une formation de niveau IV est nécessaire.

Les formations des domaines de la santé débouchent pour près de 90% sur un emploi. Pour les apprentis issus des domaines des technologies industrielles et de la mécanique générale, les taux d'emploi dépassent 85%. En revanche, la dégradation de l'activité économique a touché fortement les apprentis issus des domaines de l'accueil, hôtellerie tourisme (59% en emploi) et de l'agro-alimentaire, l'alimentation, la cuisine (62%). Les jeunes issus du domaine de la comptabilité-gestion ont un taux d'emploi qui reste supérieur à la moyenne.

Dans la majorité des domaines de formation du tertiaire, la part des apprentis ayant signé un contrat avec leur ancien maître d'apprentissage est inférieure à la moyenne (50%), à l'exception de l'hôtellerie-restauration (52%). C'est le domaine de la construction qui enregistre la proportion la plus élevée des signatures, 62%.

La proportion d'emplois conformes à la formation suivie varie selon le niveau et le domaine de formation. Plus de 9 jeunes sur 10 sortant d'une formation du domaine de la santé, du travail social, des technologies industrielles et du transport logistique exercent un emploi en rapport avec la formation qu'ils ont suivie. Dans le secrétariat et la bureautique, moins d'un apprenti sur deux exerce une activité conforme à la formation qu'il a suivie. Dans les secteurs des moteurs et de la mécanique auto, la proportion de jeunes exerçant un emploi conforme à la formation suivie, passe de 68% pour les sortants de formations de niveau V à 94% pour ceux de niveau IV. Dans les domaines d'activités de la coiffure et de l'esthétique que les apprentis titulaire d'un CAP exercent moins souvent un métier conforme à la formation qu'ils ont suivi (76% de recrutement conforme), qu'à l'issue du BEP coiffure de niveau IV (95%).

Le bilinguisme diminue

La pratique de la langue allemande subit, au plan national, une érosion certaine. En 1999, la proportion d'adultes parlant l'allemand n'était que de 1,8% à comparer à 6,2% pour l'anglais. En outre, l'allemand souffre d'une désaffection croissante dans l'enseignement. En effet, en 2002, le nombre d'élèves choisissant l'allemand comme première langue vivante était à peine supérieur à 8% alors qu'il dépassait 14% dans les années 70. Le nombre d'élèves apprenant l'allemand est passé sous la barre du million en 2002.

En Alsace, l'allemand demeure la langue étrangère la plus parlée. En 1999, la région conserve 208 000 locuteurs adultes (16,2% de la population de plus de 18 ans) soit 9 fois plus que ce qui est observé à l'échelle nationale. L'anglais arrive en seconde position avec 75 000 locuteurs adultes (5,9% de la population adulte), soit une proportion légèrement inférieure à celle mesurée à l'échelle nationale (6,3%).

L'Alsace a mis en place une politique volontariste d'enseignement des langues, et plus particulièrement de l'allemand, concrétisée par une convention signée en octobre 2000 entre le ministère de l'éducation nationale et les collectivités. Elle a notamment pour objectif de développer l'enseignement paritaire bilingue.

Dans le primaire, 95% des enfants apprennent l'allemand dont 7% dans la filière bilingue. Cet enseignement touche 588 classes comptant 13 186 élèves en 2005-2006 (6 731 en 2000-2001). Au collège, l'allemand conserve une place importante puisqu'il est pratiqué par près de 58% des élèves soit comme langue unique (29%) soit dans un cadre trilingue avec l'anglais (29%). La filière bilingue regroupe environ 2% des élèves. Leur nombre est passé de 344 en 2000-2001 à 1 796 en 2005-2006 (91 classes dans 36 collèges).

Au lycée, 85% des élèves étudient l'allemand comme première ou seconde langue vivante. La filière bilingue est présente dans neuf établissements qui préparent à l'ABIBAC (Abitur-Baccalauréat); 611 élèves sont concernés dans 21 classes. Dans les lycées professionnels, les élèves dont le niveau initial est reconnu comme suffisant peuvent préparer un diplôme comportant deux niveaux (CAP et BEP) intitulé « Connaissance de l'allemand en formation professionnelle ».

Un effort a également été consenti du côté du personnel enseignant. Une voie régionale spéciale a été créée pour l'IUFM d'Alsace, permettant de recruter des professeurs des écoles destinés à enseigner en allemand dans les sites bilingues paritaires du premier degré. L'académie dispose ainsi de 241 professeurs qualifiés, avec un recrutement annuel d'une cinquantaine d'enseignants. Par ailleurs, L'IUFM d'Alsace propose aux professeurs de lycées et collèges, stagiaires en 2e année, une formation, l'option européenne bilingue (OEB), afin qu'ils enseignent leur discipline en langue étrangère (en allemand, en anglais et en espagnol). Le nombre d'inscrits à cette formation ne permet pas, à l'heure actuelle, de satisfaire les besoins (58 recrutements depuis 2000-2001).

Malgré ces efforts, le bilinguisme est en recul dans une grande partie de la population alsacienne du fait de la diminution de la pratique du dialecte alsacien. Si l'alsacien est parlé par près de 4 adultes sur dix, soit 500 000 locuteurs, il recule dans les jeunes générations et sa transmission est moins systématique. Parmi les personnes ayant reçu l'alsacien de leurs deux parents, seules 60% le retransmettent, ce chiffre tombant à 30% lorsqu'un seul des parents est dialectophone ; environ un enfant né en Alsace sur quatre reçoit l'alsacien de ses parents. Pourtant, l'alsacien reste un atout apprécié, notamment par les entreprises allemandes et suisses.

La capacité de conserver l'atout du bilinguisme dépend autant des efforts des autorités publiques nationales et locales, que de l'aptitude à convaincre les parents que l'apprentissage de l'allemand ne se fait pas au détriment de celui de l'anglais.

COHESION SOCIALE

Les indicateurs de revenu et de conditions de vie les plus récents situent l'Alsace en position favorable au-dessus de la moyenne nationale. Pourtant les conséquences de la dégradation de l'emploi placent la région parmi celles dont le revenu des habitants progresse le moins ces dernières années. L'importante augmentation du chômage entraîne le développement des populations pauvres ou précaires.

Le tissu social se fragilise

Le revenu moyen progresse moins rapidement que dans les autres régions françaises

Le revenu fiscal moyen par habitant, 9 360 € place l'Alsace en 2004 au second rang des régions françaises, à équidistance de la région française la plus riche (Ile-de-France) et des plus pauvres (Corse et Nord-Pas-de-Calais). Ce revenu moyen est à peine supérieur au revenu moyen français (9 220 €).

Les répercussions des difficultés économiques se traduisent pas une plus faible augmentation de ce revenu moyen individuel depuis 2001, plaçant l'Alsace au 19^{ème} rang des régions françaises. L'Alsace subit au cours de cette période une croissance deux fois plus rapide qu'à l'échelle française de sa proportion des foyers fiscaux non-imposables. Si la région conserve une part de foyers fiscaux non imposables encore en-dessous de la moyenne française (41,9% pour 47,6%), elle ne cesse de s'en rapprocher.

Les disparités infrarégionales sont prononcées. Les salaires frontaliers, plus élevés en Suisse et à un degré moindre en Allemagne, bénéficient aux zones d'emplois à proximité des villes frontalières de Bâle et de Karlsruhe. Les communes périurbaines de Strasbourg Mulhouse et Colmar attirent des populations à revenus moyens plus élevés. Les trois grandes agglomérations, particulièrement touchées par le développement de la pauvreté et de la précarité, hébergent des populations aux revenus moyens très faibles, notamment à Mulhouse. Les revenus moyens sont également en-dessous de la moyenne française à Colmar et à Strasbourg. Toutes ces communes sont confrontées à une forte augmentation du nombre de foyers fiscaux non-imposables. Cette hausse est de 3 fois (Colmar) à 6 fois (Strasbourg) supérieure à l'évolution nationale, témoignant ainsi de la dégradation de la situation alsacienne comparativement aux autres régions françaises.

L'Ouest de la région, et particulièrement les vallées vosgiennes, touchées par les fermetures d'entreprises industrielles, présentent également des revenus moyens faibles.

La montée du chômage n'épargne aucune population

Au cours de la période allant du 31 décembre 1999 au 31 décembre 2005, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie 1 augmente de 45,4% en Alsace. La progression est plus forte

chez les hommes (plus de 56%) que chez les femmes (de l'ordre de 35%)⁹. Cette différence provient du recul important de l'emploi dans le secteur industriel, où la part des postes occupés par des hommes est très largement dominante. Les difficultés conjoncturelles des entreprises et les dépôts de bilans en augmentation se répercutent rapidement sur le marché du travail. La moindre augmentation du chômage chez les femmes résulte de la meilleure tenue de l'emploi dans le secteur tertiaire (activités de services, administration...), majoritairement féminin.

Le niveau de formation ou de qualification ne suffit pas à protéger du chômage

L'augmentation du chômage touche tous les publics, quelles que soient les qualifications des personnes à la recherche d'un emploi. En terme relatif, la hausse la plus importante concerne les employés non qualifiés avec une augmentation de 100% (+ 7 500 personnes). Mais les agents de maîtrise, techniciens, cadres, et les employés sont également très touchés subissant une hausse supérieure à 47%.

Cependant, les employés qualifiés représentent toujours la plus grande proportion des demandeurs d'emplois (28% en décembre 2005), même si elle demeure nettement inférieure à celle mesurée au niveau national (38%). Les ouvriers non qualifiés (11 370), les ouvriers qualifiés (10 600) et les agents de maîtrise, techniciens et cadres (10 400) pèsent chacun 15 à 17% des demandeurs d'emplois de catégorie 1.

Plus de 63% des demandeurs d'emplois ont un niveau de formation V ou VI (BEP, CAP...), 58% en France. Mais, bien que leur nombre augmente (+ 31%), l'élévation générale du niveau de formation n'en fait plus automatiquement la catégorie la plus sensible aux aléas du marché du travail. Les niveaux « bac +2 » et « bac +3, +4 » voient leurs effectifs de demandeurs d'emplois s'accroître de 74%.

Le chômage de longue durée s'accroît le plus vite

Les 18 100 personnes à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an représentent 27% des chômeurs en 2005 pour 20% en 2001. Ce chômage de longue durée s'accroît de 66% sur cette période de six années. Il reste toutefois inférieur en Alsace comparativement à la métropole.

Les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans sont au nombre de 6 154 en décembre 2005 (3 700 en décembre 1999). Au cours des douze derniers mois, les demandeurs d'emploi de 3 ans et plus augmentent de 44% (+9% en France).

Ce chômage de longue durée, qui touche pratiquement trois demandeurs d'emploi sur dix, concerne principalement les ouvriers et employés qui occupaient des emplois à durée limitée. Les hommes sont plus affectés que les femmes.

Tous les chômeurs ne sont pas indemnisés

Les bénéficiaires des mesures Assedic, au nombre de 56 000 en décembre 1999, sont 73 700 en décembre 2005. Parmi eux 68 600 touchent des assurances chômage ou émargent au régime de solidarité. Rapporté à un public potentiel de 112 700 personnes inscrites à l'ANPE (demandeurs d'emploi de catégorie 1 à 3 et 6 à 8) ou dispensées de recherche d'emploi, cela signifie qu'à

⁹ Des chiffres plus détaillés sont présentés dans l'annexe statistique « Le marché du travail »

peine plus de 60% de ces demandeurs d'emplois bénéficient d'un revenu de remplacement versé par les Assedics.

La pauvreté est plus fréquente

La pauvreté est appréhendée selon l'approche monétaire à partir des données des Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

Le nombre des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion augmente rapidement

25 000 personnes touchent le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en décembre 2005 en Alsace. La croissance du nombre de bénéficiaires du RMI approche 45 % depuis l'année 2000, soit une évolution beaucoup plus rapide qu'au niveau national (+18%). Avec une augmentation de +51%, le phénomène est plus marqué dans le département du Haut-Rhin. L'Alsace est la région qui subit la plus forte augmentation de la précarité. Cependant, les bénéficiaires du RMI ne représentent que 2,3% du total métropolitain (1,9% en 2000). Les allocataires du RMI vivent surtout dans les trois grandes agglomérations, qui concentrent 63% des allocataires alsaciens.

La population vivant sous le seuil de bas revenus est moins nombreuse qu'en France

La population vivant en-dessous du seuil de bas revenus, 735 € par unité de consommation, est de plus en plus nombreuse¹⁰. En 2004, 157 800 personnes de moins de 65 ans vivaient sous le seuil de bas revenus en Alsace, soit 10,6% de la population alsacienne correspondante (12,9% en France métropolitaine). Le poids national de ces populations s'élève à 2,4%, mais l'Alsace est la région qui connaît la plus forte progression (+12,7%) devant l'Île-de-France (+11,1%), la moyenne française étant à 6,7%

La population vivant sous le seuil de bas revenus est disséminée sur le territoire. Ainsi, Strasbourg ne représente que 31% de la totalité des personnes vivant sous le seuil de bas revenus en Alsace, Colmar 5,5% et Mulhouse près de 15% : soit un total de 51% pour les trois unités urbaines. Ainsi, la répartition plus équilibrée de cette population illustre que les notions de bas revenus ne sont pas systématiquement assimilables au chômage et au RMI qui sont des caractéristiques plus urbaines. Les « travailleurs pauvres », difficilement mesurables à travers les statistiques, peuvent aussi expliquer cette généralisation territoriale.

La population précaire forme une catégorie exposée à un risque de pauvreté¹¹. En 2004, 82 600 personnes de moins de 65 ans font partie de cette population en Alsace. Depuis 2001, cet effectif a augmenté de 7,3%. Près de 37% de la population précaire vit dans les trois principales agglomérations (20% à Strasbourg, 5,5% à Colmar et 11,5% à Mulhouse). Cette répartition des personnes en situation de précarité, plus diffuse sur le territoire, indique que les petites villes et

¹⁰ L'INSEE calcule périodiquement un seuil de pauvreté à partir de l'enquête « budget des familles » qui est fixé à 50% du revenu médian de la population, soit 645€ pour une personne seule en 2003. Le seuil de bas revenus de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), également fixé à 50% du revenu médian des allocataires, prend en compte l'ensemble des ressources, y compris les revenus de redistribution (prestations familiales, aides au logement...). À titre de comparaison, ce seuil est fixé à 719€ en 2003. Les statistiques produites par les Caisses d'Allocations Familiales sont les seules qui permettent d'appréhender la notion de pauvreté à des niveaux infra-régionaux.

¹¹ Populations dont le revenu se situe entre le seuil de bas revenus et 1,2 fois ce seuil.

les périphéries éloignées des grands centres urbains présentent des signaux de fragilité au niveau des revenus d'une partie des ménages.

Certaines populations sont plus particulièrement affectées

Les jeunes sont davantage touchés par la croissance du chômage

Les jeunes de moins de 25 ans constituent la population qui occupe le plus d'emplois précaires, comme les CDD et les missions d'intérim. Ils sont d'autant plus touchés par les à-coups de la conjoncture économique, que ceux-ci se rajoutent aux effets structurels d'adaptation de l'appareil de production. Ils regroupent 22% des demandeurs d'emplois et leur nombre s'accroît de façon importante +56%. L'Alsace est une des régions où le chômage des jeunes a le plus augmenté.

Les personnes de 25 à 49 ans représentent 65% des demandeurs d'emplois, et leur nombre augmente de 43%. Cette catégorie d'âge est relativement plus concernée par les plans de restructuration, qui se traduisent par des licenciements économiques beaucoup plus massifs. Leurs inscriptions à l'ANPE pour motif de fin de contrat (mission d'intérim, CDD), augmentent aussi nettement. L'insertion sur le marché du travail, que ces contrats permettent, s'avère moins efficace en 2001 et surtout en 2002-2003.

Les personnes âgées de plus de 50 ans sont aussi davantage exclues du marché de l'emploi, même si leur nombre (+ 42%) évolue moins vite que pour les autres tranches d'âges. L'Alsace est une région où la progression du chômage pour cette catégorie de population est très forte.

Les populations immigrées¹² appartiennent souvent au monde ouvrier

Les immigrés (147 870 personnes) représentent 8,5% de la population régionale en 1999 (7,4% en France). Cette proportion situe l'Alsace au 5^e rang des régions françaises derrière l'Ile-de-France et les trois régions du Sud-Est. Cette population est composée de 100 365 étrangers et de 44 506 Français par acquisition.

Jusque dans les années 70, l'Alsace comptait un pourcentage d'étrangers inférieur à la moyenne nationale. Au moment où la France est confrontée à la crise économique de 1974, la région se signale par une évolution conséquente de sa population étrangère. Cette immigration de type économique provient des dérogations dont ont bénéficié les entreprises alsaciennes pour satisfaire leur besoin de main d'œuvre dans un contexte économique plus favorable que dans le reste du pays. Cette tendance a ensuite été relayée par le recours de ces populations au regroupement familial. Ces caractéristiques expliquent qu'à une immigration de proximité européenne du début du 20^e siècle jusqu'aux années 60, a succédé des populations venant de l'Algérie, puis du Maroc et surtout de la Turquie, à partir des années 70 pour cette dernière

¹² Les notions d'immigré et d'étranger ne sont pas équivalentes. Est étrangère toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française ; la nationalité pouvant changer en cours de vie. Est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit en France.

nationalité. Les populations originaires de pays non européens résident en grande majorité dans des logements sociaux et sont le plus souvent en surnombre par rapport à la taille du logement.

En 1999, près de la moitié des immigrés résidant en Alsace est d'origine européenne (45% en France). L'Alsace compte moins d'habitants originaires du Maghreb qu'en France (22% à comparer à 30%), mais davantage d'immigrés provenant de Turquie (15%, respectivement 4%)¹³. Cinq pays représentent plus de la moitié de la population immigrée alsacienne en 1999 : la Turquie (14,7%), l'Allemagne (14,2%), le Maroc (10,4%), l'Algérie (9,3%) et l'Italie (9,2%). Entre 1990 et 1999, les quatre principaux pays d'immigration ne regroupent plus que 49% des flux d'immigration pour 83 % au cours des années antérieures.

L'Alsace se distingue par une immigration d'opportunité d'Allemands (21 000) et de Suisses (4 570) qui ont fait le choix de résider dans la région pour des raisons économiques : logement moins cher et fiscalité plus avantageuse. Les actifs ont, en grande majorité, conservé leur emploi dans le pays d'origine, devenant ainsi des travailleurs frontaliers. L'installation durable des immigrés entraîne une augmentation sensible du nombre de Français par acquisition (2,6% de la population totale en 1999 en Alsace), excepté pour les Turcs et les Portugais.

Dans l'ensemble, il y a autant de femmes que d'hommes parmi les immigrés, en Alsace comme en métropole. Cependant la population originaire d'Europe est majoritairement féminine (60%) et, à l'opposé, celle venue du Maghreb se distingue par une population masculine plus importante (60%). Les immigrés résidant en Alsace sont globalement plus jeunes qu'au niveau national, 34% ont moins de 35 ans pour 29% dans la métropole. Près des deux tiers de la population est âgée de moins de 50 ans avec toutefois des nuances selon la nationalité d'origine et l'histoire des mouvements migratoires. Les ménages immigrés ont davantage d'enfants. Près de 13% des familles dont au moins un parent est immigré ont 3 enfants ou plus, alors qu'ils ne sont que 5% pour les familles de nationalité française.

Presque un immigré sur deux est ouvrier (33% pour les actifs ayant un emploi dans la région). La prépondérance des ouvriers est manifeste pour les natifs d'Europe du Sud, d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou de Turquie. Le niveau scolaire des immigrés, en général inférieur à celui de la population originaire de la région, n'est pas la seule explication de cette situation. Parmi les actifs qui occupent un emploi après avoir fait des études supérieures, les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb exercent à 60% une profession de cadre ou une profession intermédiaire, pour 75% pour l'ensemble de la population alsacienne.

Depuis le recensement de 1999, le système d'observation mis en place dans le cadre des politiques publiques permet de disposer d'informations actualisées sur les étrangers s'installant en France durablement (les primo-arrivants¹⁴). Au cours de l'année 2003, 3 400 primo-arrivants ont été recensés en Alsace dont 67% par l'introduction de familles (parmi ceux-ci les conjoints

¹³ 12% des immigrés turcs établis en France vivent en Alsace.

¹⁴ La notion de primo-arrivant renvoie aux personnes désignées comme telles dans le cadre de la politique d'accueil définie par l'État à savoir : les personnes arrivant dans le cadre d'un regroupement familial, les membres étrangers de familles françaises, les réfugiés et les membres de familles de réfugiés, les personnes entrant dans le cadre de « liens personnels et familiaux » et les travailleurs permanents. Les statistiques concernant cette dernière catégorie ne sont pas disponibles.

français sont les plus nombreux), 27% par la procédure du regroupement familial (23% au niveau national) et 10% par le biais de liens personnels et familiaux. La majorité des primo-arrivants sont des personnes jeunes de moins de 30ans. Presque 61% relèvent de trois nationalités : Turcs (22,5%), Algériens (19%) et Marocains(18%).

Les gens du voyage sont d'origines très diverses et souvent pauvres

Par sa situation frontalière et l'intérêt que suscite la métropole strasbourgeoise (hôpital, services, économie), l'Alsace apparaît comme une plaque importante de passage Est-Ouest et Nord-Sud, où passent et stationnent, parfois durablement, des groupes de voyageurs d'origines ethniques variées : communautés tsiganes (Manouches, Rom, Gitan), Yenniches, populations d'Europe de l'est (ex-Yougoslavie, Roumanie).

Cette population, toujours difficile à dénombrer, n'est pas constante tout au long de l'année. Par exemple la communauté urbaine de Strasbourg accueille, selon les saisons et les événements sociaux, de 120 à 450 caravanes, soit une population pouvant varier de 500 à 2 000 personnes.

La diversité de cette population et de ses modes de vie communautaires, ainsi que son instabilité géographique et numéraire, accentuent ses difficultés d'insertion, de scolarisation des enfants et accroît sa précarité.

Les familles mono-parentales sont plus fréquemment soumises à la précarité

La monoparentalité se développe beaucoup en Alsace comme à l'échelle nationale. Si elle n'implique pas forcément la pauvreté ou la précarité, elle contribue à fragiliser un ménage, notamment par manque de revenus.

En 2004, les CAF dénombrent 37 500 familles monoparentales, soit 15% de la totalité de ses allocataires. Cet effectif progresse de 13% entre 2001 et 2004, alors que l'ensemble des allocataires n'augmente que de 4%.

Les familles monoparentales, ont pour 52% d'entre elles un seul enfant, 33% ont deux enfants et près de 16% ont trois enfants et plus. Cette répartition évolue peu depuis 2001. Près de la moitié de ces familles vivent sous le seuil de bas revenus en 2004. Elles représentent près du tiers des populations pauvres de la région. Mais l'augmentation de la taille de cette population (+10% depuis 2001) est inférieure à celle de l'ensemble des allocataires classés sous le seuil de bas revenus (+13%).

Les familles ayant un seul enfant sont légèrement sous-représentées dans l'ensemble des allocataires (47% contre 52%), alors qu'à l'inverse, les familles ayant au moins 3 enfants sont sur-représentées (21% contre 16%). Aussi, logiquement, plus le nombre d'enfants augmente, plus la part de familles monoparentales vivant sous le seuil de bas revenus est importante. Ainsi, alors que 45,2% des familles monoparentales ayant un enfant vivent sous le seuil de bas revenus, cette part atteint 88% pour les familles monoparentales ayant au moins 5 enfants.

L'Allocation Parent Isolé (API), créée en 1976 et qui concerne certaines familles monoparentales, est considérée, au même titre que le RMI, comme un minimum social. En 2004, 12 100 personnes sont couvertes par l'API, soit une progression de 10% depuis 2001. Ce sont principalement des populations établies dans les deux principales agglomérations de la région qui touchent l'API. Il y a 2,0% des femmes à Strasbourg et 2,5% à Mulhouse qui bénéficient de l'API. Ces deux communes concentrent à elles seules 47% de la population bénéficiaire de l'API en Alsace et même 61,5% à l'échelle de l'unité urbaine.

Les personnes illettrées accumulent les difficultés

Concept qui évolue au gré des changements sociétaux, l'illettrisme ne connaît pas de définition fixe¹⁵. Aussi, l'une des principales difficultés de la lutte contre l'illettrisme, qui concerne tous les pays de l'Union européenne, est d'identifier les personnes concernées.

Différents travaux, enquêtes ou processus d'évaluation font apparaître certaines constantes sur les populations illettrées. Les adultes ont des revenus inférieurs aux personnes performantes aux tests, connaissent le chômage ou occupent des emplois précaires. Les enfants et les adolescents issus d'adultes en situation d'illettrisme sont plus fréquemment en difficulté d'apprentissage.

En Alsace, comme au niveau national, l'illettrisme est plus préoccupant dans les populations fragiles : jeunes issus des quartiers en difficultés, bénéficiaires du RMI ou populations issues de l'immigration.

Les indicateurs établis par les Ministères de la Défense et de l'Education nationale, permettent d'établir des taux de jeunes en difficultés de lecture et d'écriture supérieurs en Alsace. Les tests des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) montrent que 11,8% des jeunes de 17-18 ans sont en graves difficultés de lecture en Alsace en 2004 (10,8% en France). Les évaluations des élèves de 6^e effectués en 2005 présentent une réussite au test de Français inférieure en Alsace comme les années précédentes. De manière plus globale, 7% des élèves de 6^e sont en difficulté en Alsace et 6 % en France.

Selon le Ministère de l'Education nationale près de 7 sortants sur 10 de l'enseignement sans qualification souffriraient de « déficits marqués en matière d'acquisition cognitive en français et en mathématique depuis le primaire ».

L'appartenance des familles à populations défavorisées influe sur la réussite scolaire. Or, l'Alsace, et surtout le Haut-Rhin, possèdent une part plus importante de personnes issues de milieux socialement défavorisés (30,4% en France, 34,3% en Alsace, 39,5% dans le département du Haut-Rhin). Cela explique notamment un taux plus important des jeunes Alsaciens dans les

¹⁵ L'illettrisme est une notion française employée de manière préférentielle au terme d'analphabétisme utilisé en Europe. Relèvent de « situations d'illettrisme », les personnes de plus de 16 ans, ayant été scolarisées mais ne maîtrisant pas suffisamment leur langue pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie sociale, professionnelle, culturelle et personnelle. Le terme « analphabète » concerne les personnes n'ayant jamais appris de code écrit d'aucune langue. Ces personnes constitueraient entre 0,5 et 1% de la population française et sont majoritairement étrangères.

enseignements spécialisés comme les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA) (4,7% en Alsace pour 4% en France)¹⁶.

Chez les adultes, les personnes rencontrant des problèmes face à l'écriture représentent, en 2004, 12% de la population française âgée de 18 à 65 ans et 7% ont de graves difficultés. Parmi les personnes ayant été scolarisées en France, 9% peuvent même être considérées en situation d'illettrisme. Les difficultés sont plus importantes chez les 55-65 ans (19%) que chez les 18-24 ans (4%).

Suite au souhait du gouvernement pour que soit réalisé dans chaque région un plan de lutte contre l'Illettrisme, un plan d'action associant l'État, les collectivités et des associations a été mis en œuvre pour la période 2005-2007. Il s'agit d'un travail collégial s'inspirant de plusieurs démarches qui, elles-mêmes, organisent et structurent le territoire.

Selon ce plan d'action lancé à l'automne 2005, 10 à 15% des personnes adultes seraient susceptibles d'éprouver de réelles difficultés avec la langue écrite en Alsace.

Les travailleurs handicapés accèdent difficilement aux emplois

En 2003, sur plus de 42 000 travailleurs handicapés reconnus en Alsace, environ 25 000 sont titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente « accident du travail – maladie professionnelle ». Selon les estimations réalisées à partir de l'enquête Handicap-Incapacités-Dépendance, l'Alsace compterait environ 17 000 travailleurs handicapés actifs, 3 500 d'entre eux travaillent dans des établissements de travail protégé.

Les femmes handicapées sont plus éloignées du monde du travail : elles sont 50% à être actives, pour 70% des hommes. Les travailleurs handicapés en milieu ordinaire sont plus âgés que l'ensemble des travailleurs. En revanche, les travailleurs handicapés employés en milieu protégé sont relativement jeunes (seuls 21% d'entre eux ont plus de 45 ans).

Depuis 2001, le taux d'emploi des handicapés, 4,3%, a peu évolué en Alsace. Il se situe en-dessous du seuil légal de 6%. Avec un taux de 5,2%, le Haut-Rhin est plus proche de ce seuil que le Bas-Rhin (3,8%) en 2004.

Fin décembre 2005, 8 127 demandeurs d'emploi handicapés bénéficiaient de la loi de 1987 en Alsace, dont presque 6 950 de catégorie 1 à 3. Ces derniers représentent 8,1% de l'ensemble des demandeurs d'emploi comptabilisés dans la région. Même si l'écart tend à diminuer, leur proportion reste plus forte dans le Haut-Rhin (8,8%) que dans le Bas-Rhin (7,6%). Entre décembre 2000 et décembre 2005, le nombre de demandeurs d'emplois handicapés augmente de 70%, soit davantage que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emplois handicapés cumulent toujours les obstacles à l'embauche. Ils sont en moyenne plus âgés ; 17% des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont handicapés. Ils sont moins qualifiés ; 57% sont des ouvriers ou des employés non qualifiés. Leur niveau de formation

¹⁶ Au niveau national, 77% des élèves des SEGPA appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle défavorisée.

s'arrête au niveau CAP/BEP dans 84% des cas. Le chômage de longue durée les affecte davantage ; 46% d'entre eux recherchent un emploi depuis plus d'un an.

En Alsace, les trois zones d'emploi les plus importantes (Strasbourg, Colmar et Mulhouse), regroupent à elles seules 62% des demandeurs d'emploi handicapés. La proportion des demandeurs d'emploi handicapés est inférieure à la moyenne régionale pour la zone d'emploi de Strasbourg (7%), mais supérieure à Colmar (10%) et à Mulhouse (8,3%).

L'économie sociale et solidaire participe à la lutte contre les exclusions

Au 1^{er} janvier 2004, l'économie sociale et solidaire est composée de plus de 12 000 établissements implantés en Alsace comptant un total de 69 400 emplois salariés en Alsace. Ces emplois représentent 11,3% de l'emploi salarié hors secteur public d'Etat en Alsace contre 11,1% au plan national.

L'emploi salarié dans l'économie sociale et solidaire a augmenté de 14,6% entre 2000 et 2004 alors qu'il n'augmentait que de 6,5% dans l'ensemble du secteur tertiaire. On observe cependant un léger recul depuis 2003, faisant suite à une phase de croissance forte. Les plus fortes créations d'emploi sont observées dans les associations.

En termes de structure, les associations représentent près des trois quarts des établissements et leur nombre est en forte progression depuis l'année 2000 alors que le nombre des autres structures connaît une relative stagnation. Elles représentent les deux tiers des emplois (45 000). Leurs activités sont très variées mais le secteur social et la santé emploient 60% des salariés du secteur associatif, qui totalise 65% des emplois de l'économie sociale et solidaire. Les domaines les plus importants concernent l'action sociale ou l'accueil de populations fragiles (handicapés, personnes âgées). Les associations de personnes (défenses d'intérêts), la santé, l'éducation et la recherche occupent également des effectifs importants. Il faut également y ajouter les entreprises d'insertion par l'activité économique qui occupent 2 300 salariés. Celles-ci jouent un rôle majeur dans l'insertion des personnes peu qualifiées par l'exercice d'une activité professionnelle, qui est de courte durée et faiblement rémunérée.

Les autres structures les plus importantes sont les coopératives financières et de crédit qui emploient 8 300 personnes ainsi que les autres coopératives (production, commerce/distribution, services) qui représentent 5 200 emplois.

Les emplois dans l'économie sociale et solidaire présentent plusieurs caractéristiques :

- une féminisation très importante puisque 65% des emplois salariés sont occupés par des femmes. Ces dernières sont cependant sous-représentées dans l'encadrement.
- des salariés en moyenne plus âgés que dans l'ensemble du secteur privé et semi-public. C'est le cas notamment pour les coopératives, les mutuelles et les associations. Pour ces dernières, le nombre de salariés de moins de 30 ans est nettement inférieur à la moyenne (23% contre 36%).
- Les contrats à temps partiel sont plus nombreux que dans le reste de l'économie alsacienne. Ils représentent environ la moitié des contrats de travail.

La parité homme-femme progresse

Depuis le début des années 1990 la progression de l'activité féminine est le moteur de la croissance de la population active alsacienne. Au 31 décembre 2003, l'emploi féminin salarié représente 46,5% de l'emploi salarié comme au niveau national. Le taux d'activité des femmes (66,2%) ne cesse de croître de façon plus rapide que celui des hommes (77,8%), même s'il reste plus faible. Il reste toujours supérieur (de 2,6 points) au taux féminin français.

Les femmes sont largement majoritaires dans le secteur tertiaire et notamment la santé, l'éducation, l'action sociale, les services aux particuliers et le commerce de détail qui sont moins rémunérateurs. 82% des femmes travaillent dans le tertiaire pour à peine 43% des hommes. Aussi, l'écart des revenus salariaux annuels moyens nets entre les hommes et les femmes est particulièrement élevé par rapport à la moyenne française. En 2003, cette différence atteint 5 569 € en Alsace (4 885 € au niveau national). Une partie de cette différence s'explique par des effets de structure de l'économie alsacienne davantage orientée vers le secteur industriel où le salaire moyen est mieux rémunéré. Comme en France, cet écart, qui correspond à 34% du salaire moyen net alsacien, s'est stabilisé entre 1999 et 2003.

Même si elles sont très peu nombreuses à la tête des grandes entreprises alsaciennes, les femmes dirigent 31 % des entreprises individuelles principalement dans les domaines des services ou du commerce. Elles sont plus dynamiques en Alsace dans la création d'entreprise, 34% des créateurs d'entreprise, qu'à l'échelle française où elles représentent 30 % des créations.

Les femmes sont davantage touchées par le chômage, comme en témoigne le taux de chômage de 9,4% pour les femmes en 2005, alors que celui des hommes se limite à 7,6%. La concentration de l'emploi féminin dans le secteur tertiaire, davantage présent dans les deux agglomérations, explique le pourcentage moins élevé des femmes dans les demandeurs d'emploi dans les deux grands centres urbains (Strasbourg : 43,7% et Mulhouse : 43,2%) que dans les zones rurales (51,9% à Saverne/Sarre Union, par exemple).

Le temps partiel, souvent synonyme de précarité, touche toujours majoritairement les femmes. En Alsace, 32,2 % des femmes travaillent à temps partiel pour à peine 3,8 % pour les hommes. Ces proportions sont toutefois pratiquement comparables à celles de l'ensemble de la France (respectivement 30,1% et 5,3%).

Le niveau de formation initiale des femmes s'est considérablement élevé ces dernières années. Si 34% des effectifs dans l'apprentissage sont des filles, elles sont plus nombreuses aux niveaux supérieurs. Les filles représentent 49 % des effectifs des collèges et 54 % des élèves en LEGT. Elles sont moins présentes dans les filières des grandes écoles mais sont majoritaires dans les universités et IUT (55 % des étudiants).

APPROCHE TERRITORIALE

Le territoire est organisé autour de grands pôles urbains

L'Alsace ne présente pas de déséquilibres majeurs. Cependant, un développement métropolitain inégal, organisé autour de cinq grands pôles (Strasbourg, Mulhouse, Bâle, Karlsruhe et Colmar), se superpose à un paysage économique en forte transformation. Ces pôles ont un effet d'entraînement sur leurs aires d'influence dont l'intensité se dilue au fur et à mesure que l'on s'en éloigne pour atteindre des espaces périphériques où prédominent souvent des activités de mono-industrie parfois fragiles.

La tertiarisation de l'activité influence l'organisation du territoire. Elle a pour conséquence d'accroître considérablement la population à proximité des grands pôles urbains de la région, qui ont engrangé l'essentiel de la croissance des emplois de services ces dix dernières années. Cette tertiarisation de l'économie alsacienne et sa concentration rendent d'autant plus fragile le relatif équilibre qui avait pu être maintenu par une offre d'emploi industrielle bien irriguée sur le territoire. Les quatre unités urbaines de plus de 50 000 h en Alsace (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau-Bischoffwiller) concentrent 46% de la population alsacienne et 65% des emplois du tertiaire.

Aujourd'hui, cet équilibre est menacé par les nouvelles stratégies industrielles. Les fermetures d'établissements, dans les zones à l'écart des grands centres urbains, sont rarement remplacées par des activités, par exemple de services aux entreprises, dont les logiques de fonctionnement confortent la concentration géographique autour des grands pôles. Soumis aux stratégies des grands groupes (délocalisations, rachats, fusions), les territoires affrontent la mondialisation en se faisant concurrence à toutes les échelles, comme l'illustre la multiplication des zones d'activité dans les plans d'urbanisme.

Les espaces en « situation favorable », outre Strasbourg et sa périphérie dans lesquels l'emploi progresse nettement, comprennent ainsi trois groupes de communes où se concentrent les populations et les activités, en particulier dans les services :

- un ensemble composé de l'Outre Forêt et de la bande rhénane-Nord, qui bénéficie d'une économie de rente transfrontalière dans l'orbite de Karlsruhe-Rastatt ;
- un espace articulé entre Haguenau au nord, Molsheim et Obernai à l'ouest, et Erstein au sud, qui s'inscrit dans la dynamique métropolitaine strasbourgeoise et qui profite aussi de délocalisations d'établissements industriels de la métropole alsacienne ;
- une agglomération colmarienne, où la fonction administrative prédomine, qui prolonge son développement en direction de l'Allemagne.

Le Sud-Alsace, organisé autour de la bipolarité de Bâle-Mulhouse, subit les mutations et l'adaptation des tissus économiques, partagées avec le Nord de la Franche-Comté autour de la filière automobile, des transports terrestres, et de la chimie. L'emploi salarié dans les services

régresse dans la zone de Mulhouse, alors qu'il constitue le moteur de la croissance de l'emploi dans les autres villes françaises de taille comparable. L'orientation très industrielle de la zone d'emploi de Mulhouse et les difficultés de son secteur des services, qui représente à peine plus de 50% de l'emploi total de la zone, pénalise ainsi doublement cet espace, malgré le développement de grands projets (tram-train, ZAC de la Fonderie...).

Par contraste, les territoires les plus fragiles au niveau de l'emploi se localisent, outre certains quartiers des deux grandes agglomérations, dans des zones qui sont toujours touchées par les déclin et les restructurations industrielles et demeurent en permanence sujettes à des délocalisations liées à la globalisation de l'économie (piémont des Vosges du Nord, Bischwiller, vallées vosgiennes, Alsace bossue...).

La précarité se diffuse de façon contrastée sur le territoire

La dégradation de l'emploi fragilise la région où apparaissent, ou se développent, des zones de précarité (cf. carte1) en milieux urbains et dans certains espaces éloignés des grandes villes (fonds de vallées vosgiennes, Alsace Bossue...).

Des vallées et des zones rurales sont aussi touchées par la précarité

La période de prospérité que l'Alsace a connue de 1980 à 2000 ne s'est pas développée sans conséquences néfastes sur le plan de la cohésion sociale. En effet, la région n'a pas pu éviter la concentration de populations en difficulté dans ses grandes agglomérations. Cette fragilisation urbaine s'est traduite par la mise en place de mesures d'aide de la politique de la ville au cours des années 90 et la définition de zones urbaines sensibles.

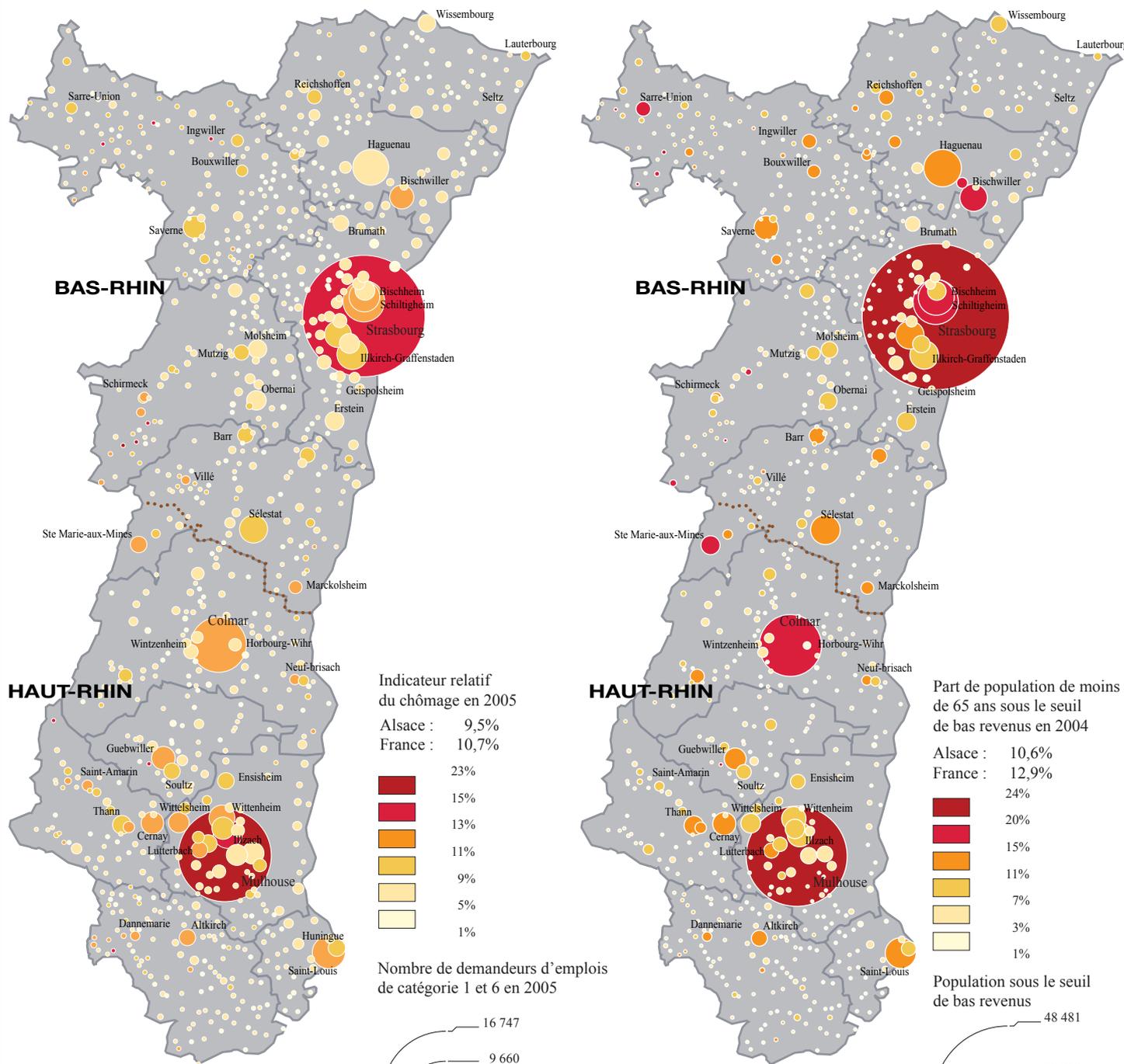
La dégradation de l'emploi observée depuis 2001 a pour conséquence de conforter la précarité déjà ancrée dans ces zones. Mais le phénomène s'étend à d'autres quartiers des pôles urbains (cf. carte 2) et se diffuse dans les petites villes de la région et dans les territoires les plus périphériques.

Sur le territoire, la pauvreté-précarité reste une caractéristique urbaine. C'est dans les quatre principales agglomérations de la région que se concentrent les plus grandes masses de populations concernées par le chômage, le RMI et les bas revenus. Le poids régional de ces populations dans les pôles urbains y est largement supérieur à celui de leurs habitants. Elles regroupent par exemple les trois quarts des personnes couvertes par le RMI pour 46% de la population totale.

L'agglomération de Mulhouse, comme un grand nombre de communes de la Haute Alsace, se singularise par une augmentation du chômage plus marquée que dans le reste de la région. Cela se ressent encore peu sur l'évolution de la pauvreté, excepté à Mulhouse et dans une partie de sa banlieue confrontée aux difficultés industrielles. Les indemnités élevées des chômeurs frontaliers freinent le développement du processus de précarité. Les récentes restructurations des activités de la chimie et de la pharmacie initiées par les industriels et les financiers bâlois engendrent

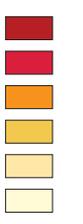
Les effets de la dégradation de l'emploi

L'importante augmentation du chômage entraîne le développement de populations pauvres et précaires. Fortement concentrés dans les grandes agglomérations, ces populations se développent progressivement sur le territoire alsacien.

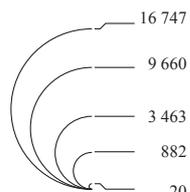


Indicateur relatif du chômage en 2005

Alsace : 9,5%
France : 10,7%



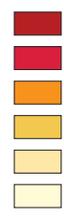
Nombre de demandeurs d'emplois de catégorie 1 et 6 en 2005



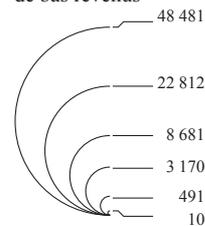
HAUT-RHIN

Part de population de moins de 65 ans sous le seuil de bas revenus en 2004

Alsace : 10,6%
France : 12,9%



Population sous le seuil de bas revenus



L'indicateur relatif du chômage correspond au ratio des DEFM de catégorie 1 et 6 au 31-12-2005 sur la population active en 1999.

Les ratios de population sous le seuil de bas revenus en 2004 sont calculés par rapport à la population de moins de 65 ans en 1999.

0 10 20 km

— Zone d'emploi
- - - Département

Sources : INSEE - CAF
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

cependant un développement de chômeurs frontaliers qui risquent, au terme de leurs indemnités, de renforcer considérablement la précarité des populations de Haute Alsace, même si temporairement leur revenus peuvent rester conséquents.

Depuis quelques années, la pauvreté-précarité évolue selon deux processus aux origines différentes. D'une part, l'augmentation du nombre de chômeurs et la persistance de situation de chômage individuel génère une augmentation des populations vivant sous le seuil de bas revenus. D'autre part, l'offre d'emploi, qui s'est restreinte, multiplie aussi des travailleurs pauvres par la croissance de l'emploi à temps partiel, de l'intérim non-choisi et des contrats à durée déterminée.

Quoique moins touchées par la précarité, de nombreuses petites villes d'Alsace ont également des parts de population, vivant en-dessous du seuil de pauvreté, supérieures à la moyenne régionale. C'est le cas des villes du Piémont des Vosges du Nord, des chefs-lieux de canton de l'Alsace Bossue, de l'Alsace Centrale et des unités urbaines dans la proximité mulhousienne. La dégradation de l'emploi dans les activités industrielles génère chômage et travailleurs pauvres ou précaires dans les fonds de vallées de la Haute Bruche et de la Thur.

Les Zones Urbaines Sensibles sont davantage confrontées au chômage et à la précarité

Les 19 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) regroupent 136 000 habitants, soit 7,8% de la population régionale, proportion supérieure à la moyenne nationale. Ces zones perdent 4,7% de leur population entre 1990 et 1999. Seules six d'entre elles ont vu leur population augmenter. La population y est beaucoup plus jeune, 34% ont moins de 20 ans, qu'au niveau régional (25%) ou que dans l'ensemble des zones urbaines sensibles métropolitaines (25%). La population étrangère (22%) y est trois fois plus importante qu'à l'échelle régionale. Il en résulte une proportion de familles nombreuses plus élevée : 8,5% des ménages ont plus de 6 personnes.

Les ratios de chômage¹⁷ mettent en évidence la situation préoccupante des ZUS par rapport au chômage. Le ratio de chômage des zones urbaines sensibles alsaciennes atteint 21,6% en 2004 alors qu'il se limite à 12,5% pour les trois unités urbaines. Les ZUS de l'agglomération mulhousienne sont confrontées à une situation plus dégradée puisque plus du quart de la population active est au chômage (25,1%).

Au cours de la période 2000-2004, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM) ont accentué la situation problématique des zones urbaines sensibles alsaciennes vis-à-vis du chômage. La croissance des DEFM de catégorie 1 s'est poursuivie, tant dans les ZUS (+51%) que dans la région (+71%) et ses principaux centres urbains. Si la hausse de l'effectif des DEFM est inférieure dans les zones urbaines sensibles à leurs agglomérations de référence, elle reste cependant très importante. Ainsi, les demandeurs d'emploi dans les zones urbaines sensibles de l'agglomération strasbourgeoise augmentent de 41% pour 56% dans l'unité urbaine de Strasbourg, de 39% dans la ZUS de Colmar pour 53% dans l'unité urbaine, et de 71% pour les ZUS de l'agglomération mulhousienne pour 79% dans l'unité urbaine. Le nombre de demandeurs d'emploi dans les ZUS alsaciennes est tellement élevé depuis de nombreuses années

¹⁷ Nombre de DEFM au 31 décembre rapporté à la population active de 1999

qu'il contribue de fait à ralentir les taux de croissance qui sont toutefois, tous, nettement supérieurs à ceux observés au niveau national.

Un chômeur sur quatre est un jeune de moins de 25 ans. Le chômage des jeunes est beaucoup plus fréquent dans les zones urbaines sensibles alsaciennes (25% de l'ensemble des chômeurs) que dans les agglomérations de référence (22%) et que dans les ZUS métropolitaines (19%). Cependant, depuis l'année 2000, la croissance du nombre de jeunes au chômage est moins importante dans les ZUS (+52%) que dans les unités urbaines de Strasbourg et Colmar (+94%), et que dans les unités urbaines de Haguenau et Mulhouse, où l'évolution est encore plus défavorable avec un doublement du nombre de DEFM de moins de 25 ans.

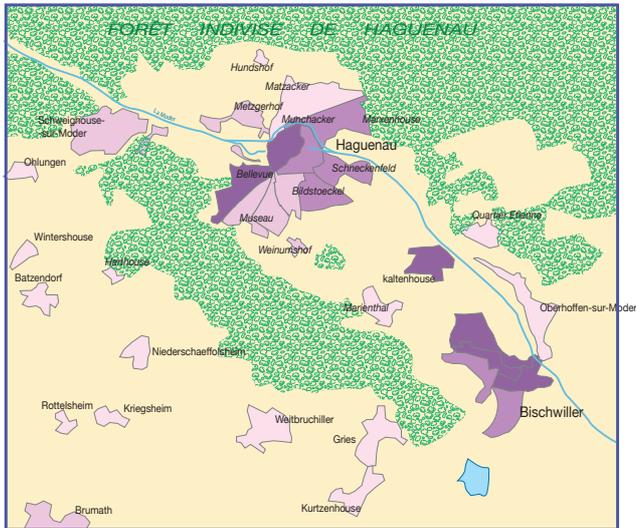
Plus du quart de la population sans emploi est au chômage depuis plus d'un an. Le chômage de longue durée est pratiquement similaire dans les zones urbaines sensibles et dans les trois unités urbaines. L'augmentation, quoique considérablement plus rapide que celle du chômage dans son ensemble, est moindre dans les ZUS (75%) que dans les unités urbaines (102 %). Toutefois, les ZUS de Mulhouse se singularisent avec une croissance supérieure à 90%. Les unités urbaines de Haguenau et Mulhouse sont aussi affectées par une plus forte progression du chômage de longue durée.

La dégradation de la situation de l'emploi et notamment l'augmentation des demandeurs d'emploi entraînent, avec un décalage temporel, le gonflement du nombre des prestataires du RMI et des populations à faibles revenus. La situation, déjà très préoccupante en 2000, ne cesse de s'aggraver dans les zones urbaines sensibles. Plus de 15 000 personnes (allocataires et ayants-droits) vivent du RMI dans ces territoires, soit pratiquement le tiers de la population couverte par ce minimum social en Alsace. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de bas revenus confirme cette tendance à la dégradation. En 2004, 43 300 personnes vivent sous ce seuil dans les ZUS, c'est-à-dire plus du quart de la population alsacienne à bas revenus.

Cependant, depuis 2001, la population couverte par le RMI a augmenté deux fois plus vite en Alsace (+31%) que dans les Zones Urbaines Sensibles (+15%). Cette différence de croissance est encore plus prononcée pour la population vivant sous le seuil de bas revenus : +1,2% dans les ZUS et +10,6% en Alsace. La plus grande précarité préexistante dans les ZUS peut expliquer cette évolution moins défavorable, mais aussi, sans doute, certaines actions menées dans le cadre de la politique de la ville.

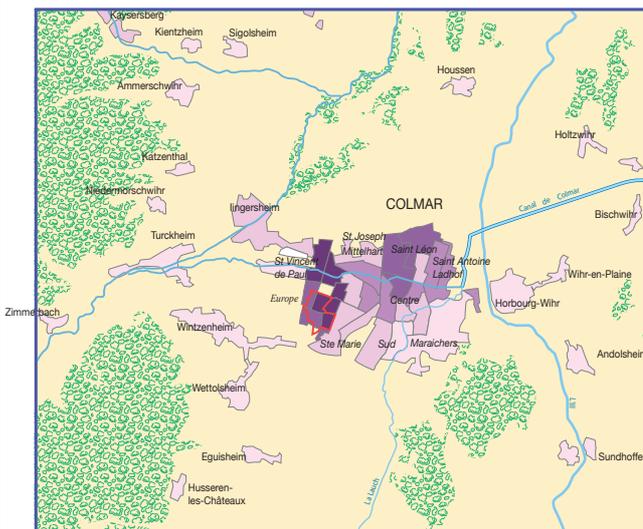
La pauvreté dans les grandes agglomérations en 2004

Zone de Haguenau -Bischwiller

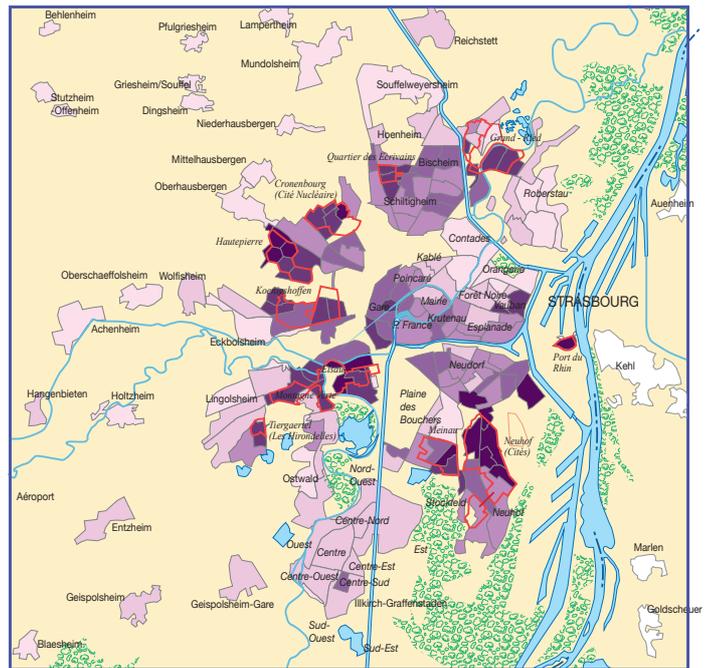


En 2004, les quatre agglomérations ou communautés d'agglomération concentrent 70% des populations vivant sous le seuil de bas revenus dans la région. La pauvreté est particulièrement marquée dans les communes de Strasbourg et Mulhouse qui totalisent respectivement 30% et 15% des populations pauvres d'Alsace.

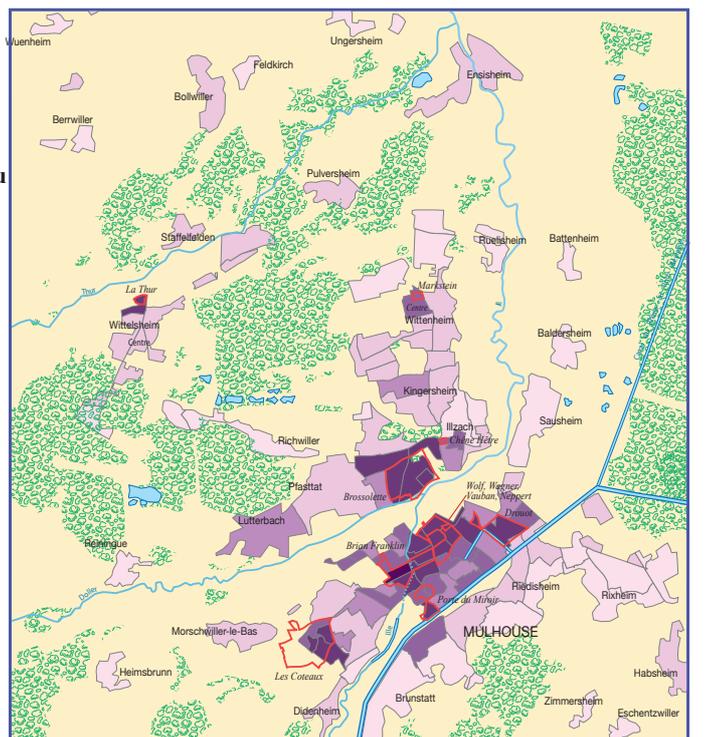
Zone de Colmar



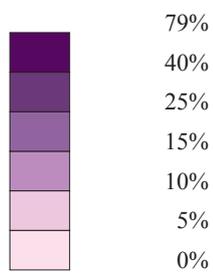
Zone de Strasbourg



Zone de Mulhouse



Part de la population vivant sous le seuil de bas revenus en 2004 (la part est calculée à partir de la population de 1999)



Absence d'information
Zones urbaines sensibles

Part dans les agglomérations ou communautés d'agglomération

Haguenau (UU)	: 11,9%
Strasbourg (CUS+UU)	: 16,2%
Colmar (CAC)	: 12,7%
Mulhouse (CAMSA+UU)	: 14,9%
France	: 12,9%
Alsace	: 10,6%
Bas-Rhin	: 10,9%
Haut-Rhin	: 10,0%

UU : unité urbaine
CUS : communauté urbaine de Strasbourg
CAC : communauté d'agglomération de Colmar
CAMSA : communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace

Pour Strasbourg et Mulhouse, les communes de l'unité urbaine ne figurant pas dans la communauté ont été ajoutées dans les données.

Sources : CAF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
INSEE

Fonds de cartes : © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

ANNEXES

DIAGNOSTIC PO/FSE
de
L'ALSACE

Annexes

Bilan du fonds social européen 2000/2006 en Alsace

Les actions financées dans le cadre de la programmation 2000/2006

Plusieurs types d'actions, décrites ci-dessous, ont été financées ciblant des publics spécifiques ou le secteur de la recherche.

Les publics en insertion

- Actions de formations des demandeurs d'emploi au travers de divers programmes de l'Etat (Stage d'Insertion de Formation à l'Emploi, Détenus, Plan Départemental d'Insertion des Personnes Handicapés, ...) du Conseil Régional via son programme de formations sur les métiers en tension (qualification ou pré-qualification) ou sur l'acquisition des savoirs de base.
- Actions de lutte contre les discriminations notamment par le soutien aux actions linguistiques du Fonds d'Action Sociale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD), du Conseil Régional
- Actions d'insertion et d'accompagnement des travailleurs handicapés
- Actions du volet emploi des Contrats de Ville mais de façon peu importante et uniquement sur 2004/2006
- Actions d'accompagnement et de formation des salariés des structures de l'insertion par l'activité économique (Entreprises d'insertion, Chantiers d'Insertion, programme régional de formation)
- Actions de remise à l'emploi et d'accompagnement des titulaires de contrats aidés (Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité, bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) mises en œuvre par les Conseils Généraux ou par les associations
- Mise en place de parcours globalisé d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi au travers des dispositifs de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi
- Soutien de dispositifs types « Ecole 2^{ème} Chance »
- Actions spécifiques d'accompagnement d'orientation et de formation des publics féminins
- Soutien aux micro-projets associatifs via la mise en place de la Subvention Globale au bénéfice de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale Alsace.
- Formation et appui à la création d'entreprise
- Soutien aux Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

Les salariés

- Plans de formations des entreprises régionales avec priorité au public de bas niveau de qualification pour les salariés des Petites et Moyennes Entreprises
- Développement de la qualification des salariés dans certaines branches (Aide à domicile, Textile, Bâtiment Travaux Publics, Agriculture, salariés des professions libérales, secteur médico-social, Hôtellerie – restauration,...)
- Soutien aux dispositifs de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
- Financement de cellules de reclassement
- Création de groupements d'employeurs
- Soutien aux initiatives de développement de la Validation des Acquis Expérimentiels

Les jeunes

- Soutien des classes relais de l'Education Nationale
- Actions d'orientation
- Développement de l'apprentissage (création de filières, renforcement lien Centre de formation d'apprentis, entreprise, ouverture des sections aux jeunes filles, ...)
- Actions d'accompagnement des jeunes et renforcement de l'activité du réseau d'accueil (Missions locales – Permanences d'Accueil, d'Insertion et d'Orientation)

Les entreprises et la Recherche

- Financement des Centre de Ressources et d'Innovation technologique et des unités de développement technologique des Universités
- Financement de l'Incubateur
- Création de postes de Recherche et Développement (R&D)

Les principaux bénéficiaires du programme actuel

Au cours de la période 2000-2004, le premier bénéficiaire en termes de programmation brute est le Conseil Régional d'Alsace. Contrairement aux autres régions, cette position n'est apparue qu'à partir de 2003. Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi étaient auparavant les premiers demandeurs du Fond Social Européen.

Montants récapitulatifs	programmation brute	réalisation
Conseil Régional d'Alsace	49 115 421€	16 832 552€
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi	43 910 153€	26 596 093€
Conseils Généraux	1 195 073€	211 259€
Organismes Paritaires Collecteurs Agréés	20 482 674€	4 685 187€
Chambre Régionale de l'Economie Sociale	2 300 000€	645 318€

En terme de réalisations au 30 novembre 2005 les statistiques montrent l'importance des PLIE dans les montants (56 % du montant total réalisé). Les opérateurs ont déjà soldé leurs actions 2004 et ont déclaré des dépenses 2005, à l'exception du Conseil Régional d'Alsace.

A ces opérateurs, s'ajoutent les bénéficiaires d'un financement national, régionalisé à partir de 2007. Il s'agit, d'une part, de l'AFPA et de l'ANPE, qui ont obtenu du FSE un montant total de 18 M€ en programmation brute et, d'autre part, de la mission générale d'insertion (MGI) pour un montant de 2,1 M€ qui ont permis à 600 jeunes sortants sans qualification du système scolaire de bénéficier de ses activités.

Evaluation de l'insertion professionnelle des publics en difficultés

Une évaluation portant sur l'insertion professionnelle des publics en difficultés a été réalisée en Alsace en 2002. Parmi l'ensemble des mesures financées, l'analyse était centrée sur les actions de trois programmes spécifiques:

- le dispositif TRACE (Trajet d'Accès à l'Emploi)
- la charte régionale de parrainage,
- l'insertion par l'économique.

Le dispositif TRACE

Le public ayant effectivement intégré le dispositif TRACE est bien celui qui était visé au départ : des jeunes de 16 à 26 ans sans diplôme, ni qualification, confrontés ou présentant un risque d'exclusion professionnelle.

En complément de l'enquête menée chaque année par l'OREF qui permet d'identifier l'impact des structures en charge des politiques de l'emploi sur les publics potentiellement concernés, l'évaluation a mis en évidence que 28% des jeunes en Alsace ne sont en contact ni avec l'ANPE, ni avec les Missions locales, ni avec les PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation). L'analyse révèle des écarts importants entre les différentes zones d'emploi. Ainsi, dans la zone de Molsheim-Schirmeck, 60% des jeunes au chômage n'étaient en contact avec aucune des trois structures en février 2001. Ils étaient 32% à être dans cette situation sur Mulhouse, 25% à Colmar-Neuf Brisach ou à Strasbourg.

Le travail d'accompagnement dans le cadre de TRACE, n'apporte pas semble-t-il une plus value en terme de nombre de sorties en insertion professionnelle, mais améliore la qualité de l'emploi occupé.

En effet, alors que les jeunes accueillis dans le programme TRACE sont dans des situations professionnelles très précaires, ils accèdent plus facilement à un emploi durable que les jeunes pris en charge par d'autres dispositifs de droits communs.

Le réseau de parrainage

L'objectif du parrainage est de faire bénéficier des jeunes, en priorité ceux victimes de discriminations en raison de leur appartenance à un quartier ou à leur origine, d'un accompagnement par un adulte bénévole, issu du monde de l'entreprise. Cette personne est chargée de transmettre un savoir-faire et leur ouvre un réseau de connaissances en vue de leur accès à l'emploi.

Le parrainage est essentiellement un outil d'amélioration de la qualité des sorties vers l'emploi. Toutefois malgré des résultats positifs, le parrainage connaît entre 1998 et 2001, un certain essoufflement du à la disparité des réseaux de parrains et à la difficulté d'adhésion des professionnels aux enjeux et pratiques du parrainage.

L'insertion par l'économique

Les Associations Intermédiaires, les Entreprises d'Insertion, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion et les Chantiers d'Insertion accueillent des publics demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle.

La formation des salariés est un des volets inscrits au Contrat de plan. Dès la première année de mise en place, plus de 70 actions de formations ont été programmées. La population en bénéficiant a un faible niveau de formation initiale et occupe des postes peu qualifiés. La plupart de ces formations, à dominante professionnelle, visent l'acquisition de compétences techniques. En parallèle, se déroulent quelques formations dans le domaine de l'illétrisme et de la remise à niveau.

Par ailleurs, le nombre de formations de professionnalisation pour les structures d'insertion n'est pas suffisant au regard du nombre de personnes susceptibles de les intégrer. Les deux raisons fréquemment évoquées sont des problèmes organisationnels relatifs aux absences des permanents dans leurs structures et des crédits contractualisés insuffisants.

Compléments statistiques

- Evolution de la population par région de 1999 à 2005
- Revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements par sexe et catégorie socio-professionnelle en 2003
- Indicateurs socio-économiques des zones d'emploi
- Zones d'emploi : évolution de l'emploi salarié et non salarié 2000-2004
- Zones d'emploi : structure de l'emploi salarié et non salarié au 1/1/2004
- Taux de chômage régionaux au 31 décembre 2005
- Le marché du travail en 2005
- Offre annuelle d'emploi en Alsace
- Les métiers rencontrant des difficultés de recrutement persistantes
- Demandeurs d'emploi dans les unités urbaines et les zones urbaines sensibles
- Statistiques générales du territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur

Évolution de la population par région de 1999 à 2005

Région	Population au RP 1999 (en milliers)	Estimation de population au 1er janvier 2005 (en milliers)	Variation relative annuelle 1999-2005 (en %)	Due au solde naturel (en %)	Due au solde apparent des entrées et des sorties (en %)
Corse	261	275	0,95	0,00	0,95
Limousin	711	724	0,29	-0,32	0,61
Franche-Comté	1 117	1 143	0,38	0,37	0,01
Auvergne	1 309	1 330	0,26	-0,07	0,33
Champagne-Ardenne	1 342	1 334	-0,11	0,29	-0,40
Basse-Normandie	1 422	1 445	0,26	0,27	0,00
Bourgogne	1 610	1 626	0,16	0,03	0,13
Poitou-Charentes	1 640	1 701	0,62	0,02	0,59
Alsace	1 734	1 805	0,68	0,46	0,22
Haute-Normandie	1 780	1 806	0,24	0,42	-0,19
Picardie	1 858	1 877	0,17	0,44	-0,27
Lorraine	2 310	2 334	0,16	0,27	-0,11
Centre	2 440	2 490	0,34	0,20	0,14
Languedoc-Roussillon	2 296	2 497	1,43	0,12	1,32
Midi-Pyrénées	2 552	2 731	1,15	0,11	1,04
Bretagne	2 906	3 044	0,78	0,21	0,58
Aquitaine	2 908	3 072	0,93	0,07	0,86
Pays de la Loire	3 222	3 385	0,84	0,43	0,41
Nord-pas-de-Calais	3 997	4 032	0,15	0,49	-0,35
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 506	4 743	0,87	0,22	0,65
Rhône-Alpes	5 646	5 947	0,89	0,52	0,37
Ile-de-France	10 952	11 362	0,62	0,89	-0,26
Métropole	58 519	60 702	0,62	0,39	0,23
Guadeloupe	423	453	1,21	1,08	0,13
Guyane	157	191	3,44	2,74	0,71
Martinique	381	398	0,73	0,76	-0,03
La Réunion	706	775	1,61	1,44	0,17
FRANCE	60186	62 519	0,64	0,42	0,23

Source : INSEE

Revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements par sexe et catégorie socio-professionnelle

	Alsace	Province	France entière
Ensemble	16 297	15 358	16 552
Cadres	33 249	32 514	35 458
Professions intermédiaires	19 434	18 710	19 025
Employés	11 497	11 148	11 435
Ouvriers qualifiés	15 194	14 001	14 160
Ouvriers non qualifiés	9 921	9 336	9 334
Hommes	18 820	17 419	18 752
Cadres	35 990	35 402	38 727
Professions intermédiaires	21 504	20 569	20 768
Employés	12 759	12 351	12 407
Ouvriers qualifiés	15 672	14 320	14 471
Ouvriers non qualifiés	10 820	10 067	10 093
Femmes	13 251	12 802	13 867
Cadres	25 995	25 364	28 424
Professions intermédiaires	17 140	16 631	17 185
Employés	11 116	10 719	11 057
Ouvriers qualifiés	12 026	11 379	11 506
Ouvriers non qualifiés	8 659	8 113	8 051

À compter de 2002 les indemnités de chômage sont intégrées dans les revenus salariaux.

Par soucis de cohérence et d'alignement avec d'autres données la colonne « apprentis, stagiaires et emplois aidés » a été supprimée

Source : INSEE – Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Indicateurs socio-économiques des zones d'emploi

Zones d'emploi	Population 1999	Densité de population en 1999 (hab/km ²)	Évolution de la population (90-99 taux annuel moyen en %)	Évolution de la population active (taux annuel moyen 90-99 en %)	Taux de chômage au 31/12/2005 (%)	Évolution du taux de chômage 1999-2005 (en points de taux de chômage)	Part de la population 1999 en ZUS (%)	Revenu fiscal par habitant en 2004 (€)	Part de l'emploi dans les secteurs sensibles au 1/1/2004 (%)	Part des salariés de l'industrie et des services aux entreprises dans l'effectif salarié total au 1/1/2004 (%)	Part des employés et ouvriers dans l'effectif salarié total au 1/1/2004 (%)
Wissembourg	50 055	121	0,9	1,6	6,8	2,3	0,0	9 687	8,8	50,0	69,6
Strasbourg	535 735	701	0,8	0,9	9,7	2,5	15,6	9 877	2,8	29,7	54,5
Guebwiller	58 489	144	0,9	1,5	7,0	2,7	0,0	9 419	6,9	40,3	62,6
Thann-Cernay	63 829	129	0,5	1,0	7,8	2,3	0,0	8 963	8,1	45,7	67,6
Mulhouse	283 884	427	0,4	0,7	11,7	4,1	15,6	9 438	2,4	36,3	62,3
Saint-Louis	52 400	304	0,7	0,6	8,0	3,6	0,0	12 399	5,8	42,6	61,2
Altkirch	58 760	91	0,9	1,2	6,7	3,1	0,0	10 242	11,0	33,1	66,8
Hagenau-Niederbronn	134 764	159	0,8	1,3	7,3	2,3	0,0	9 276	7,0	42,6	67,2
Saverne-Sarre-Union	103 474	91	0,4	1,0	7,0	1,7	0,0	8 677	3,0	39,7	68,3
Molsheim-Schirmeck	109 586	131	1,2	1,8	5,4	0,9	0,0	9 900	5,4	46,2	67,1
Colmar-Neuf-Brisach	179 960	173	0,7	1,0	7,4	1,9	4,7	9 849	5,0	32,2	61,9
Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	103 209	120	0,9	1,4	7,6	2,4	0,0	9 328	13,1	38,4	66,6
Alsace	1 734 145	209	0,73	1,0	8,6	2,5	7,8	9 687			
France métropolitaine	58 258 199	108	0,37	0,5	9,5	-0,7	7,7	9 551	3,8	31,4	57,5

Source : INSEE – DGI - DIACT

Zones d'emploi : évolution de l'emploi salarié et non salarié

Emploi par zone d'emploi au 1^{er} janvier (2004 provisoire)

Zones d'emploi	Salariés												Non salariés		Emploi total	
	agriculture		industrie		construction		commerce		service		total salar					
	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004
WISSEMBOURG	194	193	6 415	6 329	782	872	1 475	1 642	6 381	6 502	15 247	15 538	1 120	1 109	16 367	16 647
STRASBOURG	1 167	1 166	37 943	34 749	11 791	11 733	34 541	36 284	154 952	168 172	240 394	252 104	13 237	13 047	253 631	265 151
GUEBWILLER	603	636	5 807	5 740	894	968	1 664	1 834	9 097	10 334	18 065	19 512	1 338	1 327	19 403	20 839
THANN-CERNAY	243	257	8 468	7 576	1 428	1 425	2 267	2 861	9 282	10 057	21 688	22 176	1 333	1 338	23 021	23 514
MULHOUSE	564	596	28 923	27 282	6 915	6 940	17 420	18 256	58 690	57 926	112 512	111 000	5 799	5 775	118 311	116 775
SAINT-LOUIS	109	116	5 366	5 651	755	722	2 243	2 294	8 979	9 270	17 452	18 053	1 137	1 122	18 589	19 175
ALTKIRCH	342	361	3 550	3 371	1 187	1 267	1 889	2 050	6 361	6 905	13 329	13 954	1 426	1 400	14 755	15 354
HAGUENAU-NIEDERBRONN	412	412	16 668	16 190	3 343	3 583	5 661	6 418	20 642	23 995	46 726	50 598	2 633	2 624	49 359	53 222
SAVERNE-SARRE-UNION	542	542	10 803	10 514	2 929	3 200	4 192	4 590	12 587	13 156	31 053	32 002	2 796	2 759	33 849	34 761
MOLSHEIM-SCHIRMECK	918	916	13 900	13 594	2 333	2 538	4 612	5 089	15 910	15 817	37 673	37 954	2 893	2 882	40 566	40 836
COLMAR-NEUF-BRISACH	1 327	1 399	18 597	18 304	5 108	5 117	9 837	10 743	37 168	39 288	72 037	74 851	5 455	5 355	77 492	80 206
SELESTAT-SAINTE-MARIE-AUX-MINES	911	918	9 798	9 720	2 938	3 047	3 951	4 460	14 427	15 268	32 025	33 413	3 086	3 041	35 111	36 454
ALSACE	7 332	7 512	166 238	159 020	40 403	41 412	89 752	96 521	354 476	376 690	658 201	681 155	42 253	41 779	700 454	722 934

Évolution de l'emploi entre 2000 et 2004

Zones d'emploi	Salarié												Non salariés		Emploi total	
	agriculture		industrie		construction		commerce		services		total salarié					
	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre
WISSEMBOURG	-0,5%	-1	-1,3%	-86	11,5%	90	11,3%	167	1,9%	121	1,9%	291	-1,0%	-11	1,7%	280
STRASBOURG	-0,1%	-1	-8,4%	-3 194	-0,5%	-58	5,0%	1 743	8,5%	13 220	4,9%	11 710	-1,4%	-190	4,5%	11 520
GUEBWILLER	5,5%	33	-1,2%	-67	8,3%	74	10,2%	170	13,6%	1 237	8,0%	1 447	-0,8%	-11	7,4%	1 436
THANN-CERNAY	5,8%	14	-10,5%	-892	-0,2%	-3	26,2%	594	8,3%	775	2,3%	488	0,4%	5	2,1%	493
MULHOUSE	5,7%	32	-5,7%	-1 641	0,4%	25	4,8%	836	-1,3%	-764	-1,3%	-1 512	-0,4%	-24	-1,3%	-1 536
SAINT-LOUIS	6,4%	7	5,3%	285	-4,4%	-33	2,3%	51	3,2%	291	3,4%	601	-1,3%	-15	3,2%	586
ALTKIRCH	5,6%	19	-5,0%	-179	6,7%	80	8,5%	161	8,6%	544	4,7%	625	-1,8%	-26	4,1%	599
HAGUENAU-NIEDERBRONN	0,0%	0	-2,9%	-478	7,2%	240	13,4%	757	16,2%	3 353	8,3%	3 872	-0,3%	-9	7,8%	3 863
SAVERNE-SARRE-UNION	0,0%	0	-2,7%	-289	9,3%	271	9,5%	398	4,5%	569	3,1%	949	-1,3%	-37	2,7%	912
MOLSHEIM-SCHIRMECK	-0,2%	-2	-2,2%	-306	8,8%	205	10,3%	477	-0,6%	-93	0,7%	281	-0,4%	-11	0,7%	270
COLMAR-NEUF-BRISACH	5,4%	72	-1,6%	-293	0,2%	9	9,2%	906	5,7%	2 120	3,9%	2 814	-1,8%	-100	3,5%	2 714
SELESTAT-SAINTE-MARIE-AUX-MINES	0,8%	7	-0,8%	-78	3,7%	109	12,9%	509	5,8%	841	4,3%	1 388	-1,5%	-45	3,8%	1 343
ALSACE	2,5%	180	-4,3%	-7 218	2,5%	1 009	7,5%	6 769	6,3%	22 214	3,5%	22 954	-1,1%	-474	3,2%	22 480

Source : INSEE

Zones d'emploi : structure de l'emploi salarié et non salarié

Structure de l'emploi salarié au 1^{er} janvier 2004

Nom de la zone d'emploi	Salariés					total salariés
	agriculture	industrie	construction	commerce	services	
WISSEMBOURG	1,2%	40,7%	5,6%	10,6%	41,8%	100,0%
STRASBOURG	0,5%	13,8%	4,7%	14,4%	66,7%	100,0%
GUEBWILLER	3,3%	29,4%	5,0%	9,4%	53,0%	100,0%
THANN-CERNAY	1,2%	34,2%	6,4%	12,9%	45,4%	100,0%
MULHOUSE	0,5%	24,6%	6,3%	16,4%	52,2%	100,0%
SAINT-LOUIS	0,6%	31,3%	4,0%	12,7%	51,3%	100,0%
ALTKIRCH	2,6%	24,2%	9,1%	14,7%	49,5%	100,0%
HAGUENAU-NIEDERBRONN	0,8%	32,0%	7,1%	12,7%	47,4%	100,0%
SAVERNE-SARRE-UNION	1,7%	32,9%	10,0%	14,3%	41,1%	100,0%
MOLSHEIM-SCHIRMECK	2,4%	35,8%	6,7%	13,4%	41,7%	100,0%
COLMAR-NEUF-BRISACH	1,9%	24,5%	6,8%	14,4%	52,5%	100,0%
SELESTAT-SAINTE-MARIE-AUX-MINES	2,7%	29,1%	9,1%	13,3%	45,7%	100,0%
ALSACE	1,1%	23,3%	6,1%	14,2%	55,3%	100,0%

Source : INSEE

Taux de chômage régionaux

REGIONS	Décembre- 1999	Décembre 2005	indice de spécificité (2005)	variation relative (2005/1999) en taux	variation relative (2005/1999) en points
LIMOUSIN	8,0	7,5	78	-6,3%	-0,5
BRETAGNE	8,3	8,0	83	-3,6%	-0,3
PAYS DE LA LOIRE	8,5	8,0	83	-5,9%	-0,5
AUVERGNE	9,3	8,3	86	-10,8%	-1,0
BOURGOGNE	8,7	8,4	88	-3,4%	-0,3
RHONE-ALPES	9,2	8,4	88	-8,7%	-0,8
CENTRE	8,3	8,4	88	1,2%	0,1
FRANCHE-COMTE	7,6	8,6	90	13,2%	1,0
ALSACE	6,1	8,6	90	41,0%	2,5
BASSE-NORMANDIE	9,5	9,0	94	-5,3%	-0,5
POITOU-CHARENTES	10,1	9,1	95	-9,9%	-1,0
ILE-DE-FRANCE	9,1	9,3	97	2,2%	0,2
MIDI-PYRENEES	10,6	9,5	99	-10,4%	-1,1
AQUITAINE	10,6	9,6	100	-9,4%	-1,0
LORRAINE	9,0	9,8	102	8,9%	0,8
CORSE	10,2	10,1	105	-1,0%	-0,1
CHAMPAGNE-ARDENNE	13,4	10,2	106	-23,9%	-3,2
HAUTE-NORMANDIE	11,6	10,3	107	-11,2%	-1,3
PICARDIE	11,1	10,7	111	-3,6%	-0,4
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	14,3	11,5	120	-19,6%	-2,8
LANGUEDOC-ROUSSILLON	15,9	13,1	136	-17,6%	-2,8
NORD-PAS-DE-CALAIS	14,3	13,1	136	-8,4%	-1,2
FRANCE (Métropole)	10,2	9,6	100	-5,9%	-0,6

Source : INSEE (mise à jour décembre 2005)
Séries corrigées des variations saisonnières (taux exprimés en %)

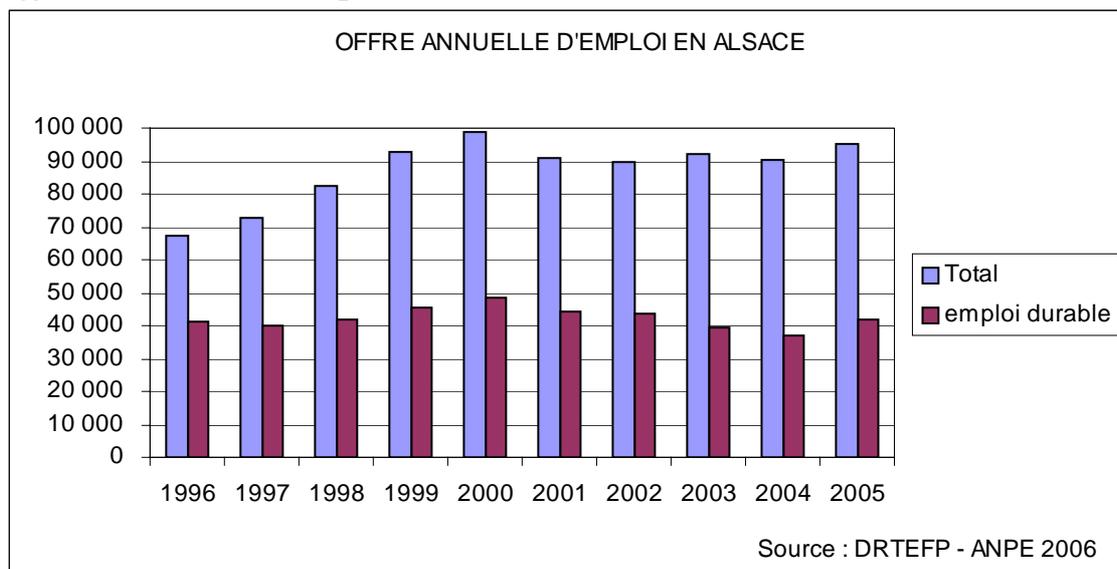
L'indice de spécificité permet de comparer la situation d'une région par rapport à la France. Il est exprimé en base 100. Un indice inférieur à 100 traduit un taux de chômage inférieur au taux français. L'indice 90 en 2005 signifie que le taux alsacien est de 10% plus faible que le taux français.

Le marché du travail

	Alsace 1999	Alsace 2005	Taux de variation	Alsace 1999 structure	Alsace 2005 structure	France 2005 structure
Taux de chômage	6,1%	8,6%	+2,5 points			
Demandes d'emploi en fin de mois (DEFM 1)	45 748	66 534	45,4%			
par sexe				100,0%	100,0%	100,0%
hommes	22 970	35 906	56,3%	50,2%	54,0%	51,9%
femmes	22 778	30 628	34,5%	49,8%	46,0%	48,1%
par âge				100,0%	100,0%	100,0%
moins de 25 ans	9 536	14 904	56,3%	20,8%	22,4%	20,1%
25 à 49 ans	30 393	43 356	42,7%	66,4%	65,2%	66,1%
plus de 50 ans	5 819	8 274	42,2%	12,7%	12,4%	13,8%
par ancienneté de la demande				100,0%	100,0%	100,0%
0 à 3 mois	15 686	20 755	32,3%	34,3%	31,2%	30,0%
3 à 6 mois	10 111	14 636	44,8%	22,1%	22,0%	21,8%
6 à 12 mois	9 083	13 048	43,7%	19,9%	19,6%	18,8%
plus d'1 an	10 868	18 095	66,5%	23,8%	27,2%	29,4%
par qualification				100,0%	100,0%	100,0%
ouvriers non qualifiés	10 047	11 374	13,2%	22,0%	17,1%	11,1%
ouvriers qualifiés	8 019	10 555	31,6%	17,5%	15,9%	12,1%
employés non qualifiés	7 463	14 962	100,5%	16,3%	22,5%	19,9%
employés qualifiés	12 513	18 431	47,3%	27,4%	27,7%	37,9%
maîtrise, technicien, cadre	7 050	10 415	47,7%	15,4%	15,7%	17,9%
par niveau de formation				100,0%	100,0%	100,0%
1er cycle, second degré	9 797	9 145	-6,7%	21,4%	13,7%	12,9%
CEP, SES	3 123	4 554	45,8%	6,8%	6,8%	7,3%
BEP, CAP	19 432	28 511	46,7%	42,5%	42,9%	38,1%
BAC	5 886	10 557	79,4%	12,9%	15,9%	18,5%
BAC + 2	3 633	6 663	83,4%	7,9%	10,0%	11,3%
BAC + 3 et plus	3 652	6 013	64,6%	8,0%	9,0%	11,9%

Source : DRTEFP / ANPE statistiques au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2005 (DEFM 1)

Offres annuelles d'emploi



Les métiers rencontrant des difficultés de recrutement persistantes

Métiers enregistrant plus de 300 offres par an	Taux de satisfaction des offres				
	2000	2001	2002	2003	2004
Employé de ménage à domicile	88	82	79	79	86
Coiffeur	71	71	48	49	80
Cuisinier	68	66	68	73	85
Serveur en restauration	71	69	72	73	87
Animateur de vente	82	81	75	81	90
Vendeur en équipement du foyer	80	78	78	81	84
Attaché commercial biens équipement professionnel	76	80	70	77	82
Attaché commercial biens consomm auprès entreprises	80	74	74	73	80
Attaché commercial en services auprès des entreprises	69	69	68	75	82
Représentant à domicile	57	51	56	63	72
Aide soignant	84	76	77	78	88
Infirmier généraliste	77	73	65	75	76
Informaticien d'étude	73	64	79	70	81
Electricien du bâtiment et des travaux publics	64	74	81	77	90
Installateur d'équipement sanitaires et thermiques	57	77	78	79	90
Chaudronnier-tôlier	63	75	78	74	89
Opérateur régleur sur machine-outil	65	74	79	79	87
Mécanicien de véhicules particuliers et industriels	71	77	76	83	89
Préparateur en produits carnés	74	73	72	81	89
Réalisateur d'ouvrages en bois et matériaux associés	63	75	74	79	90
TOTAL TOUS METIERS en ALSACE	78	82	81	82	91

Source : ANPE ALSACE

Demandeurs d'emploi dans les unités urbaines et les zones sensibles

TERRITOIRE	Nom	DEFM 2004 (catégorie 1 et 6)	DEFM 2004 / POPACT 1999	DEFM 2004 (cat. 1)	% DEFM de moins de 25 ans (cat. 1)	% DEFM Hommes (cat. 1)	% DEFM Etrangers (cat. 1)	% DEFM plus d'un an (cat. 1)
unité urbaine de	HAGUENAU	2 388	10,2	2 062	23,6	53,1	13,7	19,9
unité urbaine de	COLMAR	4 185	10,0	3 513	23,6	54,6	16,7	25,7
unité urbaine de	MULHOUSE	15 836	14,6	12 664	23,8	57,3	19,3	28,8
unité urbaine de	STRASBOURG	24 289	12,1	21 004	20,6	57,2	20,7	26,9
Ensemble des 3 Unités Urbaines Ayant des ZUS		46 698	12,5	39 243	22,1	56,8	19,5	27,1
Total des ZUS des 3 Unités Urbaines		12 448	21,6	10 843	25,4	58,7	32,7	26,5
	ZUS STRASBOURG	7 049	19,9	6 151	25,8	57,4	34,4	26,2
	ZUS COLMAR	745	19,6	644	26,2	59,8	28,9	25,5
	ZUS MULHOUSE	4 654	25,1	4 048	24,7	60,5	30,8	27,0
REGION ALSACE		78 098	9,5	66 516	22,4	54,3	15,1	26,9

Sources : INSEE-ANPE

DEFM : demandeurs d'emploi en fin de mois, statistiques au 31 décembre 2004

POPACT : population active au recensement de 1999

ZUS : zones urbaines sensibles

Territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur

	Alsace	Suisse du Nord-Ouest	Rhénanie-Palatinat Sud	Pays de Bade	Ensemble
Population 2004	1 793 886	1 343 885	303 347	2 416 152	5 857 270
Densité (h/km2)	217	375	201	297	270
Superficie (km2)	8 281	3 588	1 512	8 137	21 518
Communes (nombre)	903	529	130	257	1 819
Part population (2004)					
Moins de 15 ans	18,6	15,8	15,4	15,4	16,5
De 15 à 65 ans	66,0	68,2	66,4	66,6	66,8
Plus de 65 ans	15,4	16,1	18,2	17,9	16,7
PIB/h en €(2003)	24 713	36 131	22 026	27 946	28 500
Taux d'activité des 15 à 65 ans (2004)					
Hommes	78,2	87,7	79,6	80,2	81,2
Femmes	67,2	70,6	62,7	67,2	67,7
Total	72,7	79,2	71,2	73,7	74,5
Emploi (2003) en milliers	723	687	113	1 213	2 736
Part secteur secondaire	28,8	33,1	31,8	30,4	30,7
Taux de chômage (2004)	8,4	3,7	7,3	6,0	6,2
Part des moins de 25 ans	22,3	21,2	13,3	10,7	17
Nombre de médecins (2004) pour 10 000 h	11,3	4,6	6,3	6,5	7,6
Nombre de lits d'hôpitaux pour 10 000 h	92	64	64	60	71

Source : Rhin Supérieur – Données statistiques 2006